

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2187

22 juillet 2016

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|---|--------|
| Albéa S.A. | 104948 | Luxupart | 104963 |
| Anglo American Finland Holdings 1 | 104941 | Luxflex Communications Group S.à r.l. | 104964 |
| Blue Bird Immo S.A. | 104973 | Majerus Parmentier Intérieur | 104937 |
| CEP III Investments S.C.A. | 104950 | Mandarin Capital Partners Secondary S.C.A. | 104964 |
| DANCE PROJECT ASBL | 104934 | Merck Finance S.à r.l. | 104964 |
| DealCo Luxembourg S.à r.l. | 104931 | Mercurio Investments S.A. | 104971 |
| Hillman Luxembourg | 104949 | Metal and Steel Private Equity Investment S.A. | 104972 |
| HP Constructions S.à r.l. | 104933 | Miller Development S.à r.l. | 104972 |
| La Ciociara S.A. | 104930 | Miskina Properties Luxembourg | 104973 |
| Landmark Holding S.A. | 104934 | Monsanto Treasury Services | 104974 |
| Larochette Invest Sàrl | 104937 | Morgan Stanley Grund S.à r.l. | 104975 |
| La Ruche Sàrl | 104933 | MRE-2BE | 104972 |
| Le Beau S.à r.l. | 104941 | Orsay-Re | 104964 |
| Les Grands-Montets | 104941 | Société Anonyme Paul WURTH | 104971 |
| LGL Trustees Luxembourg S.à r.l. | 104945 | Tuning Scene Lëtzebuerg | 104945 |
| Lincoln Capital S.A. | 104945 | Tyres Distribution International S.A. | 104976 |
| LLA S.à r.l. | 104947 | Wari Luxembourg S.A. | 104947 |
| Lomilux S.à r.l. | 104947 | Wellness International Business & Care S.A. | 104974 |
| LOYS Sicav | 104948 | | |
| LTG Acquisition S.à r.l. | 104949 | | |
| LTG International Holdings S.à r.l. | 104949 | | |
| Luxembourg Investissement & Patrimoine S.A. | 104950 | | |

La Ciociara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 15, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 62.669.

L'an deux mille seize, le quatre mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LA CIOCIARA S.A.», ayant son siège à L-7220 Walferdange, 15, route de Diekirch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 62.669, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 30 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 270 du 23 avril 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis LUX, employé, demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de premier alinéa de l'article 8 des statuts.

2. Modification de l'article 16 des statuts.

3. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle au 3^e mardi du mois de juin à 10.00 et modification du premier alinéa de l'article 19.

4. Divers.

II. Que les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée «ne varietur» par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa l'article 8 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 8. (Premier alinéa).** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 16.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle au troisième (3^e) mardi du mois de juin à 10.00 heures et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 19 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 19. (Premier alinéa).** L'Assemblée Générale des actionnaires de la société se réunit au moins une fois par an, le troisième (3^e) mardi du mois de juin à 10.00 heures.»

Quatrième résolution

L'assemblée constate le changement d'adresse de l'administrateur unique, à savoir Monsieur Massimo VILLANI, qui réside dorénavant à L-7220 Walferdange, 15, route de Diekirch.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Régis LUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 mai 2016. Relation GAC/2016/3650. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2016111061/66.

(160084284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

DealCo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 201.169.

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth day of the month of April.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Petange (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

ICG Europe Fund VI Lux SCS, a common limited partnership (société en commandite simple), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 205117, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder"), representing the entire share capital of DealCo Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered office at 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B 201 169, incorporated by a deed of Maître Gerard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 October 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 46 dated 7 January 2016 (the "Company").

III. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have last been amended pursuant to a deed of Me Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 19 January 2016, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

IV. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To transfer the registered office of the Company from 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and to consequently amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Niederanven."

2. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

Sole resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to transfer the registered office of the Company from 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and to consequently amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Niederanven."

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg), on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le douze avril.

Devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Petange (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

ICG Europe Fund VI Lux SCS, une société en commandite simple, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 205117, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

I. Cette procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle est l'associé unique (l'"Associé Unique") représentant l'intégralité du capital social de DealCo Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Luxembourg ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) et ayant son siège social au 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201169, constituée suivant acte de Maître Gerard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 23 octobre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 46 le 7 janvier 2016 (la "Société").

III. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Me Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 19 janvier 2016, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

IV. La partie comparante, dûment représentée comme dit ci-dessus, ayant reconnu être parfaitement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Siège social.** Le siège social est fixé à Niederanven."

2. Divers.

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique DECIDE de transférer le siège social de la Société du 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et de modifier de manière subséquente le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Siège social.** Le siège social est fixé à Niederanven."

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Petange (Grand-Duché de Luxembourg), à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 avril 2016. Relation: EAC/2016/9041. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016116889/96.

(160090804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

La Ruche Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 143, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 198.478.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 Mai 2016

S'est réunie ce jour l'assemblée générale extraordinaire de LA RUCHE SARL. L'assemblée, décide à l'unanimité des voix:

Le transfert du siège social de la Société à l'adresse suivante: 143, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire est close ce jour. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 Mai 2016.

Référence de publication: 2016111062/15.

(160083444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

HP Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4760 Pétange, 116, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 195.722.

L'an deux mil seize, le vingt-cinq avril.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

A comparu:

- Monsieur Helder RODRIGUES CARVALHO PEREIRA, gérant de société, né à Almalagues/Coimbra (Portugal) le 11 octobre 1968 demeurant à L-4760 Pétange, 116, route de Luxembourg,

Lequel comparant a déclaré être l'unique associé et co-gérant de la société à responsabilité limitée «HP Constructions S.à r.l.», ayant son siège social à L-3542 Dudelange, 107, rue du Parc, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.722, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1276 du 16 mai 2015, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (ci-après la «Société»).

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution prise suivante:

Unique résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de L-3542 Dudelange, 107, rue du Parc à L-4760 Pétange, 116, route de Luxembourg, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3.** Le siège de la société est établi à Pétange.

Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la commune par décision des gérants ou du gérant, le cas échéant.

Il pourra être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.000,-.

Fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. RODRIGUES CARVALHO PEREIRA, M. DECKER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13459. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 24 mai 2016.

Référence de publication: 2016114470/39.

(160088306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2016.

Landmark Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 135.693.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement de la dénomination sociale de l'administrateur suivant:

- la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (B 149.718), ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, comme représentant permanent, porte dorénavant la dénomination SECURED INTERNATIONAL TRANSACTIONS SERVICES S.A., en abrégé SITS S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LANDMARK HOLDING S.A.

Référence de publication: 2016111066/15.

(160083346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

DANCE PROJECT ASBL, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 71, rue de Clausen.

R.C.S. Luxembourg F 10.842.

STATUTS

**I. - Dénomination, Siège, Durée et Définition du Statut de Membre
Dénomination, Siège et Durée de l'Association**

Art. 1^{er}. L'association est dénommée DANCE PROJECT ASBL Son siège social est établi à L-1342 Luxembourg, 71, rue de Clausen

La durée de l'association est illimitée.

Art. 2. DANCE PROJECT ASBL a pour objet la tenue de cours de danse ainsi que toutes les activités liées à la danse sportive, comme la promotion et toutes activités directement ou indirectement y liées.

L'objet principal constitue la promotion de la danse ainsi que la danse au profit de personnes âgées ou à mobilité réduite.

Art. 3. DANCE PROJECT ASBL pourra à tout moment, soit collaborer de quelque manière que ce soit, soit contribuer par des apports, souscriptions ou interventions financières à l'activité de tout organisme national, européen et/ou international qui a un objet analogue ou similaire au sien.

Art. 4. Le nombre des associés est illimité sans pouvoir être inférieur à trois.

Membres:

1) Monsieur Marcel LAMBERT, salarié, né le 4 novembre 1968 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1342 Luxembourg, 71, rue de Clausen

2) Monsieur Luca TROPEANO, salarié, né le 5 janvier 1987 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-8272 MAMER, 9, rue Jean Schneider

3) Monsieur Erwin VÖGTLE, sans état, né le 23 juillet 1961 à Mannheim (Allemagne), de nationalité allemande, demeurant à L-1342 Luxembourg, 71, rue de Clausen

Les conditions mises à l'entrée des membres

Art. 5. Pour devenir membre, il faut:

1. déclarer accepter les présents statuts,
2. s'acquitter du montant minimal de la cotisation fixée par l'assemblée générale annuellement,
3. le conseil d'administration peut toujours refuser l'admission d'un membre, ce dernier peut faire appel à l'assemblée générale suivante.

4. Les décisions de l'assemblée générale concernant l'admission d'un nouveau membre sont prises à la majorité des deux tiers des voix.

Membres effectifs et observateurs

Art. 6. Le statut de membre effectif de DANCE PROJECT ASBL donne droit aux délégués de participer à tous les travaux de DANCE PROJET ASBL, d'émettre des votes et de présenter des candidats aux élections de la DANCE PROJECT ASBL

Procédure d'admission

Art. 7. La demande d'adhésion est à adresser par écrit au siège de DANCE PROJECT ASBL qui la transmettra à la prochaine assemblée générale.

Les conditions mises à la sortie des membres

Art. 8. La qualité de membre se perd: par la démission écrite, envoyée par lettre recommandée au comité, par l'exclusion prononcée par l'assemblée générale pour motifs graves, comme par exemple les agissements contre les statuts de la DANCE PROJECT ASBL.

L'exclusion

Art. 9. L'exclusion est prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix. La convocation à l'assemblée générale doit mentionner dans son ordre du jour qu'une exclusion d'un membre sera mise aux voix. L'exclusion devra être notifiée à l'intéressé par lettre recommandée. Celle-ci comportera un exposé des motifs qui ont conduit à l'exclusion.

Droit de vote

Art. 10. Chaque membre effectif a droit à une voix, pour autant qu'il s'est acquitté de sa cotisation au plus tard les 15 jours avant l'assemblée générale.

II. - Administration, Surveillance, Administration de l'Association

Art. 11. DANCE PROJECT ASBL est administrée par un conseil d'administration. Ses membres sont nommés lors de l'assemblée générale. Chaque membre du conseil d'administration est révocable par l'assemblée générale en tout temps. La durée du mandat de l'organisation est de trois (3) ans. Le mandat est renouvelable. La nomination des membres se fera jusqu'au nombre maximal fixé dans l'article 12. Toutefois pour le cas où il y aurait plus de candidats que de places, chaque candidat proposé devra être élu par les membres à la majorité simple.

Le Conseil d'Administration

Art. 12. Le conseil d'administration est composé de 3 membres au minimum et 7 membres au maximum remplissant les tâches suivantes:

- Président: Monsieur Marcel LAMBERT, salarié, né le 4 novembre 1968 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1342 Luxembourg, 71, rue de Clausen
- Secrétaire général: Monsieur Luca TROPEANO, salarié, né le 5 janvier 1987 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-8272 MAMER, 9, rue Jean Schneider
- Trésorier: Monsieur Erwin VÖGTLE, sans état, né le 23 juillet 1961 à Mannheim (Allemagne), de nationalité allemande, demeurant à L-1342 Luxembourg, 71, rue de Clausen

Les membres du conseil d'administration sont titulaires de leur mandat et peuvent se faire représenter par un autre membre en cas d'absence.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président selon les besoins au moins une (1) fois par an. Il ne peut valablement délibérer que si au moins la moitié plus un de ses membres sont présents. Si suite à une deuxième convocation écrite de ses membres sur le même sujet, le quorum requis n'est pas atteint, il délibère à la simple majorité des membres présents. Ce passage des statuts devra figurer sur la deuxième convocation en y incluant l'article 12 des présents statuts dans la convocation. Les décisions sont prises à la majorité des voix émises. Quand un membre du conseil d'administration démissionne, le conseil d'administration désignera son remplaçant qui achèvera le mandat de son prédécesseur, sauf le poste de président qui en cas de démission devra être mis à l'élection. Jusqu'à l'élection du nouveau président, c'est le vice-président avec le plus de soutien des membres du conseil d'administration qui gèrera les affaires courantes de DANCE PROJECT ASBL.

Attributions du Conseil d'administration

Art. 13. Le conseil d'administration peut décider de toute affaire intéressant l'association, à l'exception de celles réservées à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi. L'association est engagée valablement par la signature du président ou de celui désigné par lui en son remplacement. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres.

Art. 14. En cas de partage des voix, celle de celui qui préside est prépondérante.

Art. 15. Le trésorier présente à la fin de chaque année la situation financière au conseil d'administration qui devra être paraphée par lui et le président, après que le conseil d'administration l'aura acceptée.

Convocation

Art. 16. Toutes les réunions du conseil d'administration seront précédées d'une convocation. Celle-ci stipulera l'heure, le lieu et la date où elle se tiendra précédée d'un ordre du jour des plus précis et qui devra être rigoureusement respecté. Elle parviendra au moins quinze jours ouvrables par lettre recommandée avant ladite réunion à tous les membres du conseil d'administration.

Rapports des réunions

Art. 17. Lors de chaque réunion du conseil d'administration un rapport est obligatoire. Ce rapport devra surtout préciser les présences et le déroulement avec le travail accompli lors de la réunion.

Commission de travail

Art. 18. Une ou des commissions de travail pourront être constituées pour tout projet envisagé, à réaliser ou à débattre et/ou pour tout thème d'actualité et/ou selon les conditions que le conseil d'administration établira.

Art. 19. Toute commission de travail désigne un Rapporteur qui fera état des travaux au conseil d'administration.

III. - L'Assemblée Générale

Art. 20. L'assemblée générale est souveraine et exerce tous les pouvoirs que la loi lui confère impérativement.

Date et lieu de réunion

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se réunira le troisième vendredi du mois de novembre de chaque année au siège de l'association. Pour le cas où ce jour est un jour férié, l'assemblée générale sera reportée au prochain vendredi ouvrable. Elle est convoquée par écrit avec indication de l'ordre du jour par le comité au moins un mois à l'avance.

Disposition concernant les documents soumis à l'assemblée générale

Art. 22. Le secrétaire général doit faire son rapport quinze jours avant ladite assemblée générale. Le bilan, le compte de profits et pertes doivent être déposés à partir de cette date au siège social afin de permettre aux membres d'en prendre connaissance.

Publicité des résolutions prises par l'assemblée générale

Art. 23. Toutes les résolutions adoptées lors de l'assemblée générale par celle-ci seront envoyées par voie postale simple à tous les membres ainsi qu'à toute tierce personne intéressée qui en fera la demande expresse.

En outre les résolutions restent accessibles et pourront être consultées au siège social de l'association par toute personne intéressée.

IV. - Capital Social

Art. 24. Les ressources de l'association se composent notamment:

1. des cotisations des membres;
2. des dons faits en sa faveur;
3. des subsides et subventions;
4. des intérêts et revenus généralement quelconques.

Cette énumération n'est point limitative.

Art. 25. Le taux maximum de cotisation ou de versement des membres ne peut être supérieur à trente euros (EUR 30,-) ou l'équivalent en une autre devise.

V. - Année Sociale

Art. 26. L'année sociale commence le jour suivant l'assemblée générale et prend fin lors de l'assemblée générale prochaine.

A la fin de l'année, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi modifiée du 21 avril.

VI. - Dissolution, Liquidation et Dispositions Générales, Dissolution volontaire

Art. 27. DANCE PROJECT ASBL peut être dissoute par l'assemblée générale suivant les dispositions légales.

Liquidation des biens de l'association

Art. 28. En cas de dissolution volontaire de l'association, la disposition des biens se fera suivant les dispositions légales.

Modification des statuts - Révision statutaire

Art. 29. Les présents statuts ne peuvent être modifiés que par deux tiers des voix de l'assemblée générale et suivant les dispositions de l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 modifiée.

Mode de scrutin

Art. 30. Pour des questions d'ordre personnel et/ou sur demande d'un membre du conseil d'administration, le conseil d'administration pourra procéder à un vote à bulletin secret.

Disposition légale

Art. 31. À l'égard des tiers, l'association sera valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration dont celle du président ou de la personne qui le remplace. Les actions judiciaires sont intentées ou soutenues au nom de la seule association. Le conseil d'administration peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres.

Art. 32. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les comparants se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Luxembourg, le 01.04.2016.

Marcel LAMBERT / Luca TROPEANO / Erwin VÖGTLE.

Référence de publication: 2016115228/147.

(160089792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2016.

Larochette Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.656.900,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.624.

Suite à une cession de part sociale en date du 9 mai 2016, une part sociale d'une valeur nominale de EUR 25,- de la société Larochette Invest S.à r.l. a été cédée par GALAROCHE HOLDINGS INC. à Madame Marthe BONTOUX-HALLEY, demeurant au 5, Chemin du Creux Châble, CH-1172 Bougy-Villars, Suisse.

En outre, avec effet au 18 avril 2016, le siège social a été transféré au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg et l'adresse professionnelle de deux gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, gérant B avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Marc THILL, expert-comptable, gérant B avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 mai 2016.

Référence de publication: 2016111067/18.

(160083908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Majerus Parmentier Intérieur, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, 25, Z.A.E. Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 206.385.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechzehn, am siebenundzwanzigsten Tag des Monats Mai,
ist vor dem unterzeichnenden Notar Elisabeth Reinard, mit Amtssitz in Ettelbrück, Großherzogtum Luxemburg,

ERSCHIENEN:

1. Majerus-Parmentier Constructions S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 25, Zone d'act. Économique reg. Op der Hei, L-9809 Hosingen, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 150200,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Jean-Luc Majerus, Bauunternehmer, geboren am 2. Juli 1971, wohnhaft in 21, rue du Palais, L-9265 Diekirch;

2. Torsten Illner, Installateur und Heizungsbauermeister, geboren am 28 Mai 1980 in Bitburg, wohnhaft in Alsbach 20, D-54675 Mettendorf;

Nach ne varietur Unterzeichnung von den erschienenen Parteien und dem unterzeichnenden Notar, werden die besagten Vollmachten der vorliegenden Urkunde zur Registrierung beigelegt.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie oben dargestellt, haben den unterzeichneten Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche hiermit gegründet wird, wie folgt zu beurkunden.

I. Gesellschaftsname - Gesellschaftszweck - Gesellschaftssitz - Dauer

Art. 1. Gesellschaftsname. Der Name der Gesellschaft lautet „Majerus Parmentier Intérieur“ (die Gesellschaft). Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) und unterliegt den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung (das Gesetz) und der hier vorliegenden Gesellschaftssatzung (die Satzung).

Art. 2. Gesellschaftszweck.

2.1. Zweck der Gesellschaft ist:

1) der Verkauf, der Einbau, Dienstleistungen und die Lieferung von Heizungs-, Lüftungs-, Klima-, Kälte-, Sanitäranlagen sowie Elektrotechnik und deren Wartung, sowie den Handel mit den dazugehörigen jeweiligen Produkten, Nebenleistungen sowie die Industriervertretung.

2) das Verlegen und der Handel von Fliesen-, Platten-, Mosaik-, Kunststeinen und Natursteinen sowie Holz- und Bautenschutz, Bodenlegerarbeiten, Baufertigteilen sowie den Handel mit den dazugehörigen jeweiligen Produkten und Nebenleistungen.

3) die Installation und der Handel, der Import und Export mit Möbeln und Einrichtungsgegenständen aller Art, sowie die Industriervertretung in denselben Bereichen.

2.2. Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf die Gesellschaftszwecke beziehen oder diese fördern.

2.3. Der Zweck der Gesellschaft umfasst außerdem die Akquisition, das Halten und die Veräußerung von Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen.

2.4. Die Gesellschaft kann zugunsten von Unternehmen, welche der Unternehmensgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

2.5. Die Gesellschaft kann auch in Immobilien, geistiges Eigentum oder jegliche anderen beweglichen oder unbeweglichen Vermögensgüter investieren.

2.6. Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

2.7. Sie kann ihren Gegenstand sowohl in Luxemburg als auch im Ausland verwirklichen, auf alle Arten und gemäß den Modalitäten, die ihr als geeignete erscheinen.

2.8. Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

2.9. Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

Art. 3. Gesellschaftssitz.

3.1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Parc Hosingen, im Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Geschäftsführer an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

3.2. Filialen, Zweigniederlassungen und andere Geschäftsräume können im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch einen Beschluss der Geschäftsführer errichtet werden. Wenn die Geschäftsführer feststellen, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse bestehen oder vorauszusehen sind und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder die Verbindung zwischen diesem Gesellschaftssitz und Personen außerhalb behindern können, kann der Sitz bis zur vollständigen Wiederherstellung des ursprünglichen Zustandes vorübergehend ins Ausland verlegt werden, bis die fraglichen Entwicklungen oder Ereignisse vollständig beendet sind. Derartige vorübergehende Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet einer vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes eine in Luxemburg gegründete Gesellschaft bleibt.

Art. 4. Dauer.

4.1. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

4.2. Weder Tod, Aufhebung von Bürgerrechten, Rechtsunfähigkeit, Insolvenz, Konkurs oder ein ähnliches Vorkommnis, welches einen Gesellschafter betrifft, lösen die Gesellschaft auf.

II. Kapital - Geschäftsanteile

Art. 5. Kapital.

5.1. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfzigtausend Euros (EUR 50.000), bestehend aus hundert (100) Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von je fünfhundert Euros (EUR 500).

5.2. Das Stammkapital der Gesellschaft kann einmalig oder mehrfach durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den vorgeschriebenen Bedingungen für Satzungsänderungen erhöht oder vermindert werden.

Art. 6. Geschäftsanteile.

6.1. Die Geschäftsanteile sind unteilbar und die Gesellschaft lässt nur einen (1) Eigentümer pro Geschäftsanteil zu.

6.2. Die Geschäftsanteile sind unter Gesellschaftern frei übertragbar.

6.3. Hat die Gesellschaft nur einen Alleingesellschafter, so sind die Geschäftsanteile an Dritte frei übertragbar. Hat die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter, bedarf die Übertragung von Geschäftsanteilen (inter vivos) an Dritte der vorherigen Zustimmung der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft vertreten müssen.

6.4. Eine Anteilsübertragung ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, wenn eine solche gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Bürgerlichen Gesetzbuches gegenüber der Gesellschaft angezeigt oder von dieser anerkannt wurde.

6.5. Am Sitz der Gesellschaft wird ein Gesellschafterregister geführt, welches auf Anfrage eines jeden Gesellschafters eingesehen werden kann.

III. Verwaltung - Stellvertretung

Art. 7. Bestellung und Abberufung von Geschäftsführern.

7.1. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet, welche durch einen Gesellschafterbeschluss bestellt werden, welcher auch ihre Amtszeit festlegt.

7.2. Die Geschäftsführer können zu jedem Zeitpunkt mit oder ohne Grund von den Gesellschaftern abberufen werden.

Art. 8. Befugnisse der Geschäftsführer und Vertretung.

8.1. Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die Satzung dem/den Gesellschafter(n) vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich der Geschäftsführer, welche jegliche Handlungen und Tätigkeiten ausführen und genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck im Einklang sind.

8.2. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten in allen Angelegenheiten durch die Unterschrift eines Geschäftsführers gebunden, ausser für die Gesellschaftszwecke welche unter Artikel 2.3. bis 2.8. aufgeführt sind, welche die Unterschriften aller Geschäftsführer benötigen.

Art. 9. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer sind aufgrund ihres Amtes nicht persönlich haftbar für Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft wirksam eingegangen sind, vorausgesetzt, dass solche Verbindlichkeiten in Übereinstimmung mit den Bestimmungen der Satzung sowie den gesetzlichen Vorschriften stehen.

IV. Gesellschafter

Art. 10. Hauptversammlung und Schriftliche Gesellschafterbeschlüsse.

10.1. Beschlussfassung und Stimmrechte

(i) Solange die Gesellschaft weniger als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat können Gesellschafterbeschlüsse entweder in einer Versammlung der Gesellschafter (jede eine Hauptversammlung) oder schriftlich gefasst werden (Schriftliche Gesellschafterbeschlüsse).

(ii) Jedes Geschäftsanteil gewährt eine (1) Stimme.

10.2. Bekanntmachung, Beschlussfähigkeit, Mehrheit der Stimmen und Wahlverfahren

(i) Die Hauptversammlung kann ohne vorherige Bekanntmachung abgehalten werden, wenn alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, dass ihnen die Tagesordnung bekannt ist und sie sich selbst als ordnungsgemäß einberufen betrachten. Ansonsten muss eine schriftliche Bekanntmachung einer jeden Hauptversammlung allen Gesellschaftern spätestens acht (8) Tage im Voraus zugehen, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Bekanntmachung dazulegen sind.

(ii) Die in den Hauptversammlungen zu fassenden Beschlüsse werden von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Hauptversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Hauptversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Quote des vertretenen Gesellschaftskapitals.

(iii) Die Satzung kann mit Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden;

jede Änderung der Nationalität der Gesellschaft und jede Erhöhung der Verpflichtungen eines Gesellschafters gegenüber der Gesellschaft erfordert die einstimmige Zustimmung aller Gesellschafter.

(iv) Schriftliche Gesellschafterbeschlüsse werden mit den oben genannten Mehrheiten gefasst und tragen das Datum der letzten Unterschrift, welche vor dem Auslaufen der vom Rat gesetzten Frist eingeht.

Art. 11. Alleingesellschafter. Sofern die Gesellschaft auf einen (1) Gesellschafter reduziert wird:

- (i) übt dieser alle Befugnisse aus, welche der Hauptversammlung durch das Gesetz verliehen wurden;
- (ii) Bezugnahmen innerhalb dieser Satzung auf die Gesellschafter, die Hauptversammlung oder die Schriftlichen Gesellschafterbeschlüsse gelten entsprechend für den Alleingesellschafter oder die von ihm gefassten Beschlüsse;
- (iii) die von dem Alleingesellschafter gefassten Beschlüsse sind schriftlich zu verfassen.

Art. 12. Gewinnausschüttung.

12.1. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt (die Gesetzliche Rücklage). Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die Gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Stammkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

12.2. Die Gesellschafter bestimmen die Verteilung des Überschusses des jährlichen Nettogewinns. In Übereinstimmung mit den geltenden gesetzlichen Regelungen können sie mit dem Überschuss eine Dividendenausschüttung vornehmen, diesen auf ein Rücklagenkonto einzahlen oder als Gewinn vortragen.

V. Auflösung - Liquidation

13.1. Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen Beschluss der Mehrheit der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, aufgelöst werden. Die Gesellschafter ernennen einen (1) oder mehrere Liquidatoren zwecks der Durchführung der Auflösung. Sie bestimmen die Anzahl, Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren. Vorbehaltlich anderweitiger Entscheidungen durch die Gesellschafter, haben die Liquidatoren die Befugnis, die Aktiva zu veräußern und die Verbindlichkeiten der Gesellschaft zu erfüllen.

13.2. Der Mehrwert (falls es einen gibt) nach der Veräußerung der Aktiva und Erfüllung der Verbindlichkeiten wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen aufgeteilt.

VI. Allgemeine Bestimmungen

Sämtliche nicht ausdrücklich durch die Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des Gesetzes und, vorbehaltlich einer jeden unabdingbaren Regelung des Gesetzes, jeder Vereinbarung die die Gesellschafter in der Zwischenzeit eingehen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung dieser Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2016.

Zeichnung und Zahlung

Majerus-Parmentier Constructions S.à.r.l., wie vorstehend vertreten, zeichnet fünfzig (50) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je fünfhundert Euros (EUR 500) und erklärt die vollständige Bareinlage dieser Geschäftsanteile in Höhe von fünfundzwanzigtausend Euros (EUR 25.000) zu erbringen,

und

Torsten Illner, wie vorstehend vertreten, zeichnet fünfzig (50) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je fünfhundert Euros (EUR 500) und erklärt die vollständige Bareinlage dieser Geschäftsanteile in Höhe von fünfundzwanzigtausend Euros (EUR 25.000) zu erbringen.

Der Betrag in Höhe von fünfzigtausend Euros (EUR 50.000) steht der Gesellschaft zur freien Verfügung und ein Beleg hierfür liegt dem unterzeichneten Notar vor.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung entstehen, werden ungefähr auf eintausendvierhundertfünfzig Euros (EUR 1450) geschätzt.

Erklärung der Erschienenen

Die Gesellschafter erklären, in Anwendung des Gesetzes vom 12. November 2004 über den Kampf gegen die Geldwäsche und gegen die Finanzierung des Terrorismus in seiner jetzt geltenden Fassung, dass sie die Realbegünstigten der Gesellschaft sind und bestätigen dass das Geld welches zur Einzahlung des Stammkapitals geflossen ist weder aus Tätigkeiten stammen welche gegen Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19 Februar 1973 über den Verkauf von medikamentösen Substanzen und den Kampf gegen Drogenabhängigkeit verstossen oder welche Terroraktivitäten darstellen wie sie im Artikel 135-5 des Strafgesetzbuches definiert sind. Sie erklären ebenfalls, dass die Gesellschaft keine solche Tätigkeiten vornehmen wird,

Beschlüsse der Gesellschafter

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, haben ihre Gesellschafter, welcher die Gesamtheit der gezeichneten Geschäftsanteile vertreten, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Jean-Luc Majerus, Bauunternehmer, geboren am 2. Juli 1971 in Ettelbruck, wohnhaft in 21, rue du Palais, L-9265 Diekirch und

Torsten Illner, Installateur und Heizungsbauermeister, geboren am 28 Mai 1980 in Bitburg, wohnhaft in Alsbach 20, D-54675 Mettendorf

werden für einen unbestimmten Zeitraum zu Geschäftsführern der Gesellschaft ernannt.

2. Der Sitz der Gesellschaft ist in 25, Z.A.E. Op der Hei, L-9809 Hosingen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Ettelbrück, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie vorgangs erwähnt.

Nachdem der Notar diese Urkunde laut vorlas wurde sie von ihm und den erschienenen Parteien unterschrieben.

Signé: Jean-Luc MAJERUS, Torsten ILLNER, Elisabeth REINARD.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 27 mai 2016. Relation: DAC/2016/7685. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 30. Mai 2016.

Référence de publication: 2016118030/198.

(160092201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2016.

Le Beau S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4974 Dippach, 1, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 54.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LE BEAU S.à r.l.

Référence de publication: 2016111068/10.

(160084240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Les Grands-Montets, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 101.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016111069/10.

(160083703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Anglo American Finland Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 163.185.

In the year two thousand and sixteen on the twenty-ninth day of April,
before Maître March Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Anglo American Exploration Luxembourg, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twentyeight thousand, eight hundred United States Dollars (USD 28,800), with registered office at 48, rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.157 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, residing professionally in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on 29 April 2016.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the undersigned notary to record that it is the sole shareholder of Anglo American Finland Holdings 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of fifty thousand, eighty-six United States Dollars (USD 50,086), with registered office at 48, rue de Bragançe, L-1255

Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.185, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 22 August 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2601 of 26 October 2011 (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, dated 30 September 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2827 of 18 November 2011.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has recognized to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following

Agenda:

1. Approval of the transfer of the principal establishment, the effective place of management and of the central administration of the Company to the United Kingdom;
2. Approval of the change of nationality, the transfer of the registered office of the Company to Jersey and the change of name of the Company upon its registration in Jersey;
3. Approval and adoption of the new articles of association of the Company in order to comply with the Jersey companies’ law;
4. Acceptance of the resignation of the current directors and of the current statutory auditor of the Company;
5. Appointment of new directors of the Company;
6. Powers to grant in order to execute any formalities;
7. Miscellaneous.

First resolution:

The Sole Shareholder acknowledges the terms of articles 2 and 159 of the Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), and resolves, in accordance with article 199 of the Law, to transfer the principal establishment, the effective place of management and the central administration of the Company to the United Kingdom as well as to change the jurisdiction, the nationality of the Company from Luxembourg to Jersey and to change the name of the Company to Anglo American Finland Holdings 1 Ltd.

This resolution shall be effective under the condition precedent of the reception of the certificate proving the registration of the Company in the Jersey register of companies (hereafter the “Effective Date”).

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Grand Duchy of Luxembourg, to 44 Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG.

The Sole Shareholder further resolves upon transfer of the registered office to change the name of the Company to Anglo American Finland Holdings 1 Ltd.

This resolution shall be effective as of the Effective Date.

Third resolution:

New memorandum and articles of association of the Company have been submitted to the Sole Shareholder. A copy of said new memorandum and articles of association of the Company will remain attached to this deed to be filed at the same time.

For the purpose of registering the Company with the Jersey Registrar of Companies, the Sole Shareholder approves the new memorandum and articles of association of the Company and resolves to adopt the new memorandum and articles of association of the Company, replacing the current updated articles of the Company in their entirety.

This resolution shall be effective as of the Effective Date.

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of the following current directors of the Company:

- Mr Alexander Francis Pace-Bonello
- Mr Arjan Vishan Kirthi Singha

The Sole Shareholder further resolves to accept the resignation of the current statutory auditor of the Company, Deloitte Audit, effective as of the Effective Date.

By special vote, the Sole Shareholder grants discharge to the resigning directors and to the resigning statutory auditor for the execution of their mandates up to this date.

This resolution shall be effective as of the Effective Date.

Fifth resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint the following directors:

- Mr John Michael Mills, Company Secretary, born on 31 January 1964 in Sheffield (United Kingdom), residing professionally at 20 Carlton House Terrace, London, SW1Y 5AN, United Kingdom;
- Mr Craig Wilson Miller, Group Finance Controller, born on 28 June 1973 in Bellshill (United Kingdom), residing professionally at 20 Carlton House Terrace, London, SW1Y 5AN, United Kingdom;
- Mr Douglas Smailes, Group Head of Treasury, born on 20 August 1959 in Sedgefield (United Kingdom), residing professionally at 20 Carlton House Terrace, London, SW1Y 5AN, United Kingdom; and
- Mr Alan Conway MacPherson, Group Head of Tax, born on 19 May 1970 in Glasgow (United Kingdom), residing professionally at 20 Carlton House Terrace, London, SW1Y 5AN, United Kingdom.

This resolution shall be effective as of the Effective Date.

Sixth resolution:

The Sole Shareholder resolves to grant full power to any one of Mr Alexander Francis Pace-Bonello, Mr Arjan Vishan Kirthi Singha, Mr John Mills, Mr Craig Miller, Mr Douglas Smailes or Mr Alan MacPherson in order to represent the Company in Luxembourg, the United Kingdom and in Jersey towards any administrative, fiscal or other authorities, as well as towards the companies' registers of Jersey, Luxembourg and the Companies House of the United Kingdom, regarding any formalities to be accomplished further to the transfer of the registered office and the change of the nationality of the Company and especially to acknowledge the implementation of the condition precedent mentioned in resolution one here above.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500).

Whereof the present deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-neuf avril,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Anglo American Exploration Luxembourg, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.157, avec un capital social de vingt-huit mille huit cents dollars américains (USD 28.800) (ci-après «l'Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 avril 2016.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, sous la dénomination de Anglo American Finland Holdings 1 S.à r.l. (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 163.185 avec un capital social de cinquante mille quatre-vingt-six dollars américains (USD 50.086). La Société a été constituée le 22 août 2011 par devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2601 du 26 octobre 2011. Les statuts de ladite Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte de Maître Martine Schaeffer, prénommée, en date du 30 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2827 du 18 novembre 2011.

L'Associé Unique de la Société, représenté comme indiqué ci-dessus, a reconnu être dûment et pleinement informé des résolutions qui seront prises sur base de l'ordre du jour suivant:

1. Approbation du transfert du principal lieu d'établissement, du siège de la direction effective et du siège central de l'administration de la Société au Royaume-Uni;
2. Approbation du changement de nationalité, du transfert de siège social de la Société vers Jersey et du changement de dénomination de la Société une fois les formalités d'enregistrement accomplies à Jersey;
3. Approbation et adoption des nouveaux statuts de la Société afin de se conformer aux droits des sociétés en vigueur à Jersey;

4. Acceptation de la démission des gérants actuels de la Société et de l'actuel commissaire aux comptes de la Société;
5. Nomination des nouveaux gérants de la Société;
6. Pouvoirs à accorder pour la réalisation des formalités;
7. Divers.

Première résolution:

L'Associé Unique reconnaît les termes des articles 2 et 159 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), et décide, conformément à l'Article 199 de la Loi, de transférer le principal lieu d'établissement, le siège de la direction effective et le siège central de l'administration de la Société au Royaume-Uni. En plus de changer de juridiction, la Société va changer sa nationalité luxembourgeoise pour une nationalité Jersey. Sa dénomination va également changer et sera à présent Anglo American Finland Holdings 1 Ltd.

Pour des raisons d'inscription de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey, il est convenu que cette résolution sera effective sous condition d'obtenir le certificat d'inscription de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey (la «Date Effective»).

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 44 Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG.

L'Associé Unique décide ensuite de procéder au transfert du siège social et au changement de dénomination de la Société en Anglo American Finland Holdings 1 Ltd.

Cette résolution sera effective à la Date Effective.

Troisième résolution:

De nouveaux statuts de la Société ont été soumis à l'Associé Unique.

Une copie desdits statuts restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Pour des raisons d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey, l'Associé Unique approuve les nouveaux statuts de la Société et décide d'adopter les nouveaux statuts de la Société, remplaçant les statuts coordonnés actuels de la Société dans leur intégralité.

Cette résolution sera effective à la Date Effective.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter la démission des gérants suivants de la Société:

- Mr Alexander Francis Pace-Bonello

- Mr Arjan Vishan Kirthi Singha

L'Associé Unique décide ensuite d'accepter la démission de l'actuel commissaire aux comptes de la Société, Deloitte Audit, à la Date Effective.

Par vote spécial, l'Associé Unique accorde décharge aux gérants et au commissaire aux comptes démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Cette résolution sera effective à la Date Effective.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer les gérants suivants:

- M John Michael Mills, Company Secretary, né le 31 janvier 1964 à Sheffield (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 20 Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, Royaume-Uni;

- M Craig Wilson Miller, Group Finance Controller, né le 28 juin 1973 à Bellshill (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 20 Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, Royaume-Uni;

- M Douglas Smailes, Group Head of Treasury, né le 20 août 1959 à Sedgfield (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 20 Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, Royaume-Uni; et

- M Alan Conway MacPherson, Group Head of Tax, né le 19 mai 1970 à Glasgow (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 20 Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, Royaume-Uni.

Cette résolution sera effective à la Date Effective.

Sixième résolution:

L'Associé Unique confère à M Alexander Francis Pace-Bonello, M Arjan Vishan Kirthi Singha, M John Mills, M Douglas Smailes, M Craig Miller ou M Alan MacPherson tous pouvoirs pour représenter la Société à Luxembourg, au Royaume-Uni et à Jersey, auprès de toutes les instances administratives, fiscales et autres, ainsi qu'auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, du Royaume-Uni et de Jersey, relativement aux formalités et actes à accomplir à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité de la Société, et notamment de constater l'exécution de la condition suspensive dont il est question dans la première résolution ci-dessus.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 6 mai 2016. GAC/2016/3615. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 20 mai 2016.

Référence de publication: 2016112241/196.

(160086581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

LGL Trustees Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016111070/10.

(160083939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Lincoln Capital S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111071/9.

(160084257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Tuning Scene Lëtzebuerg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9163 Kehmen, 8, rue du Scheidel.

R.C.S. Luxembourg F 10.846.

STATUTS

Chapitre 1^{er} . - Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . L'association est dénommée Tuning Scene Lëtzebuerg, association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928.

Art. 2. L'association est constituée pour une durée indéterminée. Le siège social de l'association est établi à L-9163 Kehmen, 8, rue du Scheidel et peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 3. L'association a pour objet de réunir les amateurs de véhicules. L'association organisera des meetings et randonnées au Grand-Duché et à l'étranger.

Chapitre 2. - Membres, Cotisations

Art. 4. Toute personne physique ou morale peut devenir membre de l'association et devra introduire une demande d'admission écrite au conseil d'administration. La qualité de membre effectif s'acquiert par décision majoritaire des deux tiers du conseil d'administration, après une période de stage d'une durée à fixer par le conseil d'administration mais au

minimum 1 an, pendant laquelle le membre stagiaire doit faire preuve d'une collaboration effective et assidue. Le conseil d'administration n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels une demande d'adhérence est rejetée. Cette décision est sans appel et sera communiquée à l'intéressé par simple courrier.

Art. 5. Les membres acquièrent leur droit d'affilié par le paiement de leur cotisation annuelle à fixer par le conseil d'administration avec l'approbation de l'assemblée générale. La cotisation ne doit pas dépasser la somme de 150 ?? . Ils perdront leur droit d'affilié par le non-paiement de leur cotisation annuelle dans le délai de deux mois à partir de l'échéance.

Chapitre 3. - Administration

Art. 6. Les membres du conseil d'administration peuvent se retirer en déposant leur démission par écrit.

Art. 6bis. Les membres du conseil d'administration doivent être propriétaire d'un véhicule et d'un permis valable B ou A.

Art. 7. Le conseil d'administration peut se prononcer ou décider d'une suspension dans les cas suivants:

- a) contre un associé dont l'activité va à l'encontre des intérêts de l'association,
- b) contre un membre du conseil d'administration qui s'est absenté sans excuse valable de trois séances du conseil d'administration,
- c) contre un membre du conseil d'administration qui manque à ses devoirs au sein du conseil d'administration.

Toute décision concernant l'article 7 des statuts pourra être prise avec la majorité simple des voix du conseil d'administration. En cas de suspension totale par le conseil d'administration, la prochaine assemblée générale s'exprimera par vote secret, annulera la suspension ou convertira celle-ci en exclusion définitive.

Art. 8. La direction de l'association incombe au conseil d'administration qui se compose de 5 à membres. Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale pour une durée de trois années chacun. Le conseil d'administration désigne après chaque assemblée générale par vote secret dans son propre sein, pour l'exercice courant, le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier. La majorité simple décide. Le conseil d'administration doit être complété si possible chaque année, de façon à avoir toujours 5 à 11 membres. Les mandats restés ou devenus vacants seront occupés lors des prochaines élections par des membres suppléants pour la durée des mandats en question.

Lors des élections, la majorité simple décide. Si deux candidats ont obtenu le même nombre de voix on procédera à un nouveau vote pour ces derniers. Si le résultat reste le même, le plus âgé des candidats est élu. Tous les administrateurs sortants sont rééligibles, mais ils doivent cependant renouveler leur candidature par écrit pour les prochaines élections. Les nouvelles candidatures devront être introduites par écrit à la date fixée par le conseil d'administration, le cachet de la poste faisant foi. Il est en est de même pour les administrateurs sortants et rééligibles.

Art. 9. Le conseil d'administration représente l'association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut s'assurer la collaboration d'un ou de plusieurs membres. En cas de cooptation par le conseil d'administration pendant l'exercice social. Celui-ci décidera si le ou les membres cooptés auront droit de vote aux décisions du conseil d'administration. Les membres cooptés doivent cependant poser leur candidature par écrit suivant les articles 8 et 13 des présents statuts.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration sont prises par simple majorité. Les décisions du conseil d'administration sont valables lorsque la moitié plus un des membres du conseil d'administration sont présents. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. Cependant les décisions concernant l'article 7 des statuts font exception.

Art. 12. La direction suprême de l'association incombe à l'assemblée générale conformément à la loi du 21 avril 1928. Les attributions obligatoires de l'assemblée générale comportent le droit:

- a) de modifier éventuellement les statuts ou de prononcer la dissolution de l'association en se conformant aux règles établies par la loi,
- b) de nommer ou de révoquer les administrateurs,
- c) d'exercer tous les autres pouvoirs dérivant de la loi ou des statuts.

Le vote peut également avoir lieu par représentation (procuration). Le membre qui désire s'exprimer lors du vote par représentation doit munir son mandataire d'une procuration spéciale par écrit. Chaque membre n'a cependant droit qu'à une seule procuration.

Chapitre 4. - Assemblées Générales, Elections

Art. 13. L'assemblée générale est convoquée pendant le premier semestre de l'année en cours par simple lettre à adresser à tous les membres au moins une quinzaine de jours avant la date fixée pour l'assemblée générale. La convocation portera sur l'ordre du jour. Toute candidature pour le conseil d'administration devra être introduite une huitaine avant la date fixée pour l'assemblée générale, le cachet de la poste faisant foi.

Art. 14. Les résolutions de l'assemblée générale dont la loi ne prescrit pas la publication au Mémorial sont dressées dans un rapport spécial par le secrétaire et tous les administrateurs et membres peuvent en prendre connaissance.

Art. 15. La signature sociale appartient conjointement à deux administrateurs ou à un fondé de pouvoir conjointement avec un administrateur. Les procurations sont délivrées par le conseil d'administration et doivent être revêtues des signatures de la majorité des administrateurs.

La validité des procurations doit être confirmée annuellement aux titulaires.

Chapitre 5. - Modification des statuts, Dissolution

Art. 16. Les modifications des statuts n'ont lieu qu'avec l'approbation de l'assemblée générale qui en est souveraine. Aucune modification ne peut être adoptée si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à l'assemblée générale et si cette modification n'est pas votée avec une majorité de deux tiers de membres présents ou représentés. Si les deux tiers de membres ne sont pas présents à une première assemblée, le conseil d'administration a le droit d'en convoquer une seconde qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Dans ce dernier cas, la simple majorité décide.

Art. 17. La dissolution et la liquidation de l'association sont prononcées par application des articles 18 à 25 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

Ainsi délibéré à Kehmen, le 27 Mai 2016.

Référence de publication: 2016116527/89.

(160090397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2016.

LLA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7480 Tuntange, 29A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.567.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111073/9.

(160083782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Lomilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.567.

Le bilan au 30 Septembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Mai 2016.

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2016111074/12.

(160083812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Wari Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 181.955.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société que:

1) la démission de Mlle Delphine POILLOT, M. Xavier FABRY et M. Christophe ANTINORI de leur mandat d'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2015 a été acceptée;

2) la démission de Read S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2015 a été acceptée;

3) les personnes suivantes ont été nommées au mandat d'administrateur de la Société avec effet au 4 mai 2016 pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2021:

- Monsieur Kabirou M'BODJE, né le 25 juin 1964 à Lyon, France, demeurant au 5 place de l'Indépendance, Dakar, Sénégal;

- Monsieur Patrice Gallasin, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse, France, demeurant professionnellement au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg; et

- Monsieur Jérôme Costa, né le 18 juillet 1980 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société sera désormais composé par M. Kabirou M'BODJE, M. Patrice GALLASIN et M. Jérôme COSTA.

4) Wellspring Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 161.279 ayant son siège social au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, a été nommée en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 4 mai 2016 pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2021;

5) le siège social de la Société a été transféré au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec effet au 4 mai 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016111408/33.

(160083960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

LOYS Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.575.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2015 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2015 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 18. Mai 2016.

Für LOYS Sicav

Die Verwaltungsgesellschaft

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2016111076/14.

(160083808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Albéa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 161.913.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 20 mai 2016, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Markus Nagel, avec adresse professionnelle au 2, Park Street, 1st Floor, W1K 2HX London, Royaume-Uni, de son mandat d'administrateur de catégorie A, avec effet au 8 mars 2016;

2. Acceptation de la démission d'Edgar Huber, avec adresse au One Lands End Ln, 53595 Dodgeville, Etats-Unis, de son mandat d'administrateur de catégorie A, avec effet au 5 novembre 2015;

3. Acceptation de la démission d'Isabelle Arker, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, de son mandat d'administrateur de catégorie B, avec effet au 30 octobre 2015;

4. Nomination de Robert Lynn Skillen, avec adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, FL 33486 Boca Raton, Etats-Unis, au mandat d'administrateur de catégorie A, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance le 30 septembre 2017;

5. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Timothy Stubbs, administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 2, Park Street, 1st Floor, W1K 2HX London, Royaume-Uni

- Rodger Krouse, administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 2, Park Street, 1st Floor, W1K 2HX London, Royaume-Uni

- François Luscan, administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 1, avenue Général de Gaulle, 92230 Gennevilliers, France

- Xavier Leclerc de Hauteclouque, administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 1, avenue Général de Gaulle, 92230 Gennevilliers, France

- Michael Kalb, administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 2, Park Street, 1st Floor, W1K 2HX London, Royaume-Uni
- Gilles Andrier, administrateur de catégorie A, avec adresse au 68, avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris, France
- Laura Spitoni, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- Marcel Stephany, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange
- Gregor Dalrymple, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 18B, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen

pour une période venant à échéance le 30 septembre 2017.

6. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2016.

Référence de publication: 2016116636/40.

(160091203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

LTG Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 185.387.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016111077/10.

(160084853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

LTG International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 185.379.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016111078/10.

(160084883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Hillman Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 17.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.079.

Extrait des résolutions des associés du 9 mai 2016

En date du 9 mai 2016, les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Sophie ZINTZEN en tant que gérant de type B de la Société et ce avec effet au 27 avril 2016;
- d'accepter la démission de Hille-Paul SCHUT en tant que gérant de type B de la Société et ce avec effet au 27 avril 2016;
- de nommer Jonathan GEZELS, né le 16 décembre 1982 à Charleroi, Belgique, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant que gérant de type B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 27 avril 2016;
- de nommer Catherine TRAPANI, née le 17 août 1973 à La Hestre, Belgique, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de type B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 27 avril 2016;

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de type A:

- Douglas Duane ROBERTS
- Jeff LEONARD
- Gregory J. GLUCHOWSKI, Jr.

Gérants de type B:

- Jonathan GEZELS
- Neela GUNGAPERSAD
- Catherine TRAPANI

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Gaëlle Attardo-Kontzler

Mandataire

Référence de publication: 2016112652/34.

(160085754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Luxembourg Investissement & Patrimoine S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 15, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 88.408.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

L'adresse professionnelle de l'administrateur est modifiée comme suit:

Madame Monika Kuchtakova, demeurant professionnellement au 15, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016111079/13.

(160083965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

CEP III Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.769.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fourth day of May,

Before Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Esch / Alzette, Grand- Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of CEP III Investments S.C.A., (the "Company") a société en commandite par actions having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on December 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated March 23, 2007 under number 444, which articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of Me Jean-Paul MEYERS, notary in Esch-sur-Alzette, dated October 30, 2015, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated January 22, 2016 under number 174.

The meeting was presided by Ms Fanny Kindler, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg, (the "Chairman"),

The Chairman appointed as secretary Ms Laetitia Piscione, residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer, Ms Patricia Martinez Lopez residing professionally at 2, Avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg.

The board of the meeting then drawn up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the holder (s) of the powers of attorney representing the shareholders, will remain attached to the present minutes together with said powers of attorney in order to be registered together with the deed.

The Chairman declares that:

I. The shareholders representing the full amount of the share capital are present or validly represented at the shareholders' meeting, have been duly convened to the shareholders' meeting and hereby waive, to the extent necessary, any notice period

to be convened to the shareholder's meeting. The shareholders' meeting can thus validly deliberate and resolve on all subjects on the agenda.

II. The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of six hundred eight thousand ninety-six Euros (EUR 608,096) so as to bring it from its current amount of fourteen million nine hundred and sixteen thousand nine hundred sixty-nine Euros (EUR 14,916,969) down to fourteen million three hundred eight thousand eight hundred seventy-three Euros (EUR 14,308,873) by cancellation of six hundred eight thousand ninety-six (608,096) Class U ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

2. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of five hundred thirteen thousand seven hundred fifty-nine Euros (EUR 513,759) so as to bring it from its current amount fourteen million three hundred eight thousand eight hundred seventy-three Euros (EUR 14,308,873) up to fourteen million eight hundred twenty-two thousand six hundred thirty-two Euros (EUR 14,822,632) by issuance of five hundred thirteen thousand seven hundred fifty-nine (513,759) new ordinary shares of Class J of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of fifty-one thousand three hundred seventy-five Euros and ninety Cents (EUR 51,375.90);

3. Approval of an increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-six thousand eight hundred thirty-one Euros (EUR 126,831) so as to bring it from its current amount of fourteen million eight hundred twenty-two thousand six hundred thirty-two Euros (EUR 14,822,632) up to fourteen million nine hundred forty-nine thousand four hundred sixty-three Euros (EUR 14,949,463) by issuance of one hundred twenty-six thousand eight hundred thirty-one (126,831) new ordinary shares of Class R of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of twelve thousand six hundred eighty-three Euros and ten Cents (EUR 12,683.10);

4. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of forty-one thousand two hundred fifteen Euros (EUR 41,215) so as to bring it from its current amount of fourteen million nine hundred forty-nine thousand four hundred sixty-three Euros (EUR 14,949,463) down to fourteen million nine hundred eight thousand two hundred forty-eight Euros (EUR 14,908,248) by cancellation of forty-one thousand two hundred fifteen (41,215) self-held Class W ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

5. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of eleven thousand seven hundred sixty-six Euros (EUR 11,766) so as to bring it from its current amount of fourteen million nine hundred eight thousand two hundred forty-eight Euros (EUR 14,908,248) down to fourteen million eight hundred ninety-six thousand four hundred eighty-two Euros (EUR 14,896,482) by cancellation of eleven thousand seven hundred sixty-six (11,766) self-held Class G ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

6. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of thirty-nine Euros (EUR 39) so as to bring it from its current amount of fourteen million eight hundred ninety-six thousand four hundred eighty-two Euros (EUR 14,896,482) down to fourteen million eight hundred ninety-six thousand four hundred forty-three Euros (EUR 14,896,443) by cancellation of thirty-nine (39) self-held Class P ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

7. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of one million seven hundred seventy-two thousand eight hundred seventy-nine Euros (EUR 1,772,879) so as to bring it from its current amount of fourteen million eight hundred ninety-six thousand four hundred forty-three Euros (EUR 14,896,443) down to thirteen million one hundred twenty-three thousand five hundred sixty-four Euros (EUR 13,123,564) by cancellation of one million seven hundred seventy-two thousand eight hundred seventy-nine (1,772,879) self-held Class I ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

8. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of three hundred forty-three thousand four hundred forty-one Euros (EUR 343,441) so as to bring it from its current amount of thirteen million one hundred twenty-three thousand five hundred sixty-four Euros (EUR 13,123,564) down to twelve million seven hundred eighty thousand one hundred twenty-three Euros (EUR 12,780,123) by cancellation of three hundred forty-three thousand four hundred forty-one (343,441) self-held Class O ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

9. Amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the capital decreases and increases;

10. Granting of authorization to any one manager of the general partner of the Company, to carry out any action necessary or incidental in relation to the record the above increases and decreases of capital of the company in the shareholders' register of the Company,

11. Miscellaneous

Then the extraordinary general meeting after deliberation takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of six hundred eight thousand ninety-six Euros (EUR 608,096) so as to bring it from its current amount of fourteen million nine hundred and sixteen thousand nine hundred sixty-nine Euros (EUR 14,916,969) down to fourteen million three hundred eight

thousand eight hundred seventy-three Euros (EUR 14,308,873) by cancellation of six hundred eight thousand ninety-six (608,096) Class U ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each, and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to sixty thousand eight hundred nine Euros and sixty Cents (EUR 60,809.60).

The extraordinary general meeting resolves to allocate the corresponding capital decrease price of six hundred sixty eight thousand nine hundred five Euros and sixty Cents (EUR 668,905.60) to the other reserves of the Company as follows:

| Shareholder | Number of U shares cancelled and redeemed | Corresponding nominal value (in EUR) | Corresponding legal reserve (in EUR) | Impact on other reserves (in EUR) |
|---|---|--------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|
| Assurances du Crédit Mutuel Vie SA | -108.107 | -108.107,00 | -10.810,70 | 118.917,70 |
| Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M. | -81.080 | -81.080,00 | -8.108,00 | 89.188,00 |
| Assurances du Crédit Mutuel IARD | -81.079 | -81.079,00 | -8.107,90 | 89.186,90 |
| LGT Capital Invest (Ireland) Ltd | -135.132 | -135.132,00 | -13.513,20 | 148.645,20 |
| Altamar Buyout Global II, FCR | -40.864 | -40.864,00 | -4.086,40 | 44.950,40 |
| Altamar Buyout Global III, FCR | -32.107 | -32.107,00 | -3.210,70 | 35.317,70 |
| Altamar Secondary opportunities IV, FCR | -129.727 | -129.727,00 | -12.972,70 | 142.699,70 |
| Total | -608.096 | -608.096,00 | -60.809,60 | 668.905,60 |

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred thirteen thousand seven hundred fifty-nine Euros (EUR 513,759) so as to bring it from its current amount of fourteen million three hundred eight thousand eight hundred seventy-three Euros (EUR 14,308,873) up to fourteen million eight hundred twenty-two thousand six hundred thirty-two Euros (EUR 14,822,632) by issuance of five hundred thirteen thousand seven hundred fifty-nine (513,759) new ordinary shares of Class J of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of fifty-one thousand three hundred seventy-five Euros and ninety Cents (EUR 51,375.90) which shall be allocated to the legal reserve.

The extraordinary general meeting resolves that the total subscription price of five hundred sixty-five thousand one hundred thirty-four Euros and ninety Cents (EUR 565,134.90) shall be fully paid in by allocation of part of the distributable reserves (incorporation des réserves distribuables) to the share capital of the Company as follows:

| Shareholder | Number of J shares subscribed | Corresponding nominal value (in EUR) | Corresponding legal reserve (in EUR) | Impact on distributable reserves (in EUR) |
|---|-------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|---|
| Assurances du Crédit Mutuel Vie SA | 91.335 | 91.335,00 | 9.133,50 | -100.468,50 |
| Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M. | 68.501 | 68.501,00 | 6.850,10 | -75.351,10 |
| Assurances du Crédit Mutuel IARD | 68.501 | 68.501,00 | 6.850,10 | -75.351,10 |
| LGT Capital Invest (Ireland) Ltd | 114.169 | 114.169,00 | 11.416,90 | -125.585,90 |
| Altamar Buyout Global II, FCR | 34.525 | 34.525,00 | 3.452,50 | -37.977,50 |
| Altamar Buyout Global III, FCR | 27.126 | 27.126,00 | 2.712,60 | -29.838,60 |
| Altamar Secondary opportunities IV, FCR | 109.602 | 109.602,00 | 10.960,20 | -120.562,20 |
| Total | 513.759 | 513.759,00 | 51.375,90 | -565.134,90 |

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty-six thousand eight hundred thirty-one Euros (EUR 126,831) so as to bring it from its current amount of fourteen million eight hundred twenty-two thousand six hundred thirty-two Euros (EUR 14,822,632) up to fourteen million nine hundred forty-nine thousand four hundred sixty-three Euros (EUR 14,949,463) by issuance of one hundred twenty-six thousand eight hundred thirty-one (126,831) new ordinary shares of Class R of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each together with a share premium of twelve thousand six hundred eighty-three Euros and ten Cents (EUR 12,683.10) which shall be allocated to the legal reserve.

The extraordinary general meeting resolves that the total subscription price of one hundred thirty-nine thousand five hundred fourteen Euros and ten Cents (EUR 139,514.10) shall be fully paid in allocation of part of the distributable reserves (incorporation des réserves distribuables) to the share capital of the Company as follows:

| Shareholder | Number of R shares subscribed | Corresponding nominal value (in EUR) | Corresponding legal reserve (in EUR) | Impact on distributable reserves (in EUR) |
|-------------|-------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|---|
|-------------|-------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|---|

| | | | | |
|---|---------|------------|-----------|-------------|
| Assurances du Crédit Mutuel Vie SA | 22.547 | 22.547,00 | 2.254,70 | -24.801,70 |
| Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M. | 16.911 | 16.911,00 | 1.691,10 | -18.602,10 |
| Assurances du Crédit Mutuel IARD | 16.911 | 16.911,00 | 1.691,10 | -18.602,10 |
| LGT Capital Invest (Ireland) Ltd | 28.185 | 28.185,00 | 2.818,50 | -31.003,50 |
| Altamar Buyout Global II, FCR | 8.523 | 8.523,00 | 852,30 | -9.375,30 |
| Altamar Buyout Global III, FCR | 6.697 | 6.697,00 | 669,70 | -7.366,70 |
| Altamar Secondary opportunities IV, FCR | 27.057 | 27.057,00 | 2.705,70 | -29.762,70 |
| Total | 126.831 | 126.831,00 | 12.683,10 | -139.514,10 |

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems forty-one thousand two hundred fifteen (41,215) Class W ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each at fair market value for an amount of seventy-three thousand five hundred sixteen Euros (EUR 73,516). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of forty-one thousand two hundred fifteen Euros (EUR 41,215) so as to bring it from its current amount of fourteen million nine hundred forty-nine thousand four hundred sixty-three Euros (EUR 14,949,463) down to fourteen million nine hundred eight thousand two hundred forty-eight Euros (EUR 14,908,248) by cancellation of forty-one thousand two hundred fifteen (41,215) selfheld Class W ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each, and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to four thousand one hundred twenty-one Euros and fifty Cents (EUR 4,121.50).

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie twenty-eight thousand one hundred seventy-nine Euros and fifty Cents (EUR 28,179.50) will be paid out of the other reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of seventy-three thousand five hundred sixteen Euros (EUR 73,516) will be credited to the shareholders' payables as follows:

| Shareholder | Number of W shares cancelled and redeemed | Corresponding nominal value (in EUR) | Corresponding legal reserve (in EUR) | Impact on distributable reserves (in EUR) | Impact on shareholder's payable (in EUR) |
|--|---|--|--|--|---|
| Assurances du Crédit Mutuel Vie SA | -7.327 | -7.327,00 | -732,70 | -5.009,50 | 13.069,20 |
| Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M. | -5.495 | -5.495,00 | -549,50 | -3.757,00 | 9.801,50 |
| Assurances du Crédit Mutuel IARD | -5.495 | -5.495,00 | -549,50 | -3.757,00 | 9.801,50 |
| LGT Capital Invest (Ireland) Ltd | -9.159 | -9.159,00 | -915,90 | -6.262,00 | 16.336,90 |
| Altamar Buyout Global II, FCR | -2.770 | -2.770,00 | -277,00 | -1.894,00 | 4.941,00 |
| Altamar Buyout Global III, FCR | -2.176 | -2.176,00 | -217,60 | -1.488,00 | 3.881,60 |
| Altamar Secondary opportunities IV, FCR | -8.793 | -8.793,00 | -879,30 | -6.012,00 | 15.684,30 |
| Total | -41.215 | -41.215,00 | -4.121,50 | -28.179,50 | 73.516,00 |

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems eleven thousand seven hundred sixty-six (11,766) Class G ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each at fair market value for an amount of four thousand seven hundred six Euros (EUR 4,706). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of eleven thousand seven hundred sixty-six Euros (EUR 11,766) so as to bring it from its current amount of fourteen million nine hundred eight thousand two hundred forty-eight Euros (EUR 14,908,248) down to fourteen million eight hundred ninety-six thousand four hundred eighty-two Euros (EUR 14,896,482) by cancellation of eleven thousand seven hundred sixty-six (11,766) self-held Class G ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each, and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to one thousand one hundred seventy-six Euros and sixty Cents (EUR 1,176.60).

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie eight thousand two hundred thirty-six Euros and sixty Cents (EUR 8,236.60) will be allocated to the distributable reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of four thousand seven hundred six Euros (EUR 4,706) will be credited to the shareholders' payables as follows:

| Shareholder | Number of G shares cancelled and redeemed | Corresponding nominal value (in EUR) | Corresponding legal reserve (in EUR) | Impact on distributable reserves (in EUR) | Impact on shareholder's payable (in EUR) |
|--|---|--------------------------------------|--------------------------------------|---|--|
| Assurances du Crédit Mutuel Vie | | | | | |
| SA | -2.092 | -2.092,00 | -209,20 | 1.465,60 | 835,60 |
| Assurances du Crédit Mutuel Vie | | | | | |
| S.A.M. | -1.569 | -1.569,00 | -156,90 | 1.098,00 | 627,90 |
| Assurances du Crédit Mutuel IARD . . . | -1.569 | -1.569,00 | -156,90 | 1.098,00 | 627,90 |
| LGT Capital Invest (Ireland) Ltd | -2.615 | -2.615,00 | -261,50 | 1.830,00 | 1.046,50 |
| Altamar Buyout Global II, FCR | -791 | -791,00 | -79,10 | 553,00 | 317,10 |
| Altamar Buyout Global III, FCR | -621 | -621,00 | -62,10 | 435,00 | 248,10 |
| Altamar Secondary opportunities IV, FCR | -2.509 | -2.509,00 | -250,90 | 1.757,00 | 1.002,90 |
| Total | -11.766 | -11.766,00 | -1.176,60 | 8.236,60 | 4.706,00 |

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems thirty-nine (39) Class P ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each at fair market value for an amount of two hundred ninety-seven Euros (EUR 297). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of thirty-nine Euros (EUR 39) so as to bring it from its current amount of fourteen million eight hundred ninety-six thousand four hundred eighty-two Euros (EUR 14,896,482) down to fourteen million eight hundred ninety-six thousand four hundred forty-three Euros (EUR 14,896,443) by cancellation of thirty-nine (39) self-held Class P ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each, and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to three Euros and ninety Cents (EUR 3.90).

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie two hundred fifty-four Euros and ten Cents (EUR 254.10) will be paid out of the distributable reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of two hundred ninety-seven Euros (EUR 297) will be credited to the shareholders' payables as follows:

| Shareholder | Number of P shares cancelled and redeemed | Corresponding nominal value (in EUR) | Corresponding legal reserve (in EUR) | Impact on distributable reserves (in EUR) | Impact on shareholder's payable (in EUR) |
|--|---|--------------------------------------|--------------------------------------|---|--|
| Assurances du Crédit Mutuel Vie | | | | | |
| SA | -7 | -7,00 | -0,70 | -46,10 | 53,80 |
| Assurances du Crédit Mutuel Vie | | | | | |
| S.A.M. | -5 | -5,00 | -0,50 | -34,00 | 39,50 |
| Assurances du Crédit Mutuel IARD . . . | -5 | -5,00 | -0,50 | -34,00 | 39,50 |
| LGT Capital Invest (Ireland) Ltd | -9 | -9,00 | -0,90 | -56,00 | 65,90 |
| Altamar Buyout Global II, FCR | -3 | -3,00 | -0,30 | -17,00 | 20,30 |
| Altamar Buyout Global III, FCR | -2 | -2,00 | -0,20 | -13,00 | 15,20 |
| Altamar Secondary opportunities IV, FCR | -8 | -8,00 | -0,80 | -54,00 | 62,80 |
| Total | -39 | -39,00 | -3,90 | -254,10 | 297,00 |

Seventh resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems one million seven hundred seventy-two thousand eight hundred seventy-nine Euros (EUR 1,772,879) Class I ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each at fair market value for an amount of three million six hundred twenty-nine thousand three hundred three Euros (EUR 3,629,303). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of one million seven hundred seventy-two thousand eight hundred seventy-nine Euros (EUR 1,772,879) so as to bring it from its current amount of fourteen million eight hundred ninety-six thousand four hundred forty-three Euros (EUR 14,896,443) down to thirteen million one hundred twenty-three thousand five hundred sixty-four Euros (EUR 13,123,564) by cancellation of one million seven hundred seventy-two thousand eight hundred seventy-nine Euros (EUR 1,772,879) self-held Class I ordinary shares of the Company of one Euro

(EUR 1) of nominal value each, and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to one hundred seventy-seven thousand two hundred eighty-seven Euros and ninety Cents (EUR 177,287.90).

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie one million six hundred seventy-nine thousand one hundred thirty-six Euros and ten Cents (EUR 1,679,136.10) will be paid out of the distributable reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of three million six hundred twenty-nine thousand three hundred three Euros (EUR 3,629,303) will be credited to the shareholders' payables as follows:

| Shareholder | Number of I shares cancelled and redeemed | Corresponding nominal value (in EUR) | Corresponding legal reserve (in EUR) | Impact on distributable reserves (in EUR) | Impact on shareholder's payable (in EUR) |
|---|---|--------------------------------------|--------------------------------------|---|--|
| Assurances du Crédit Mutuel Vie SA | -315.179 | -315.179,00 | -31.517,90 | -298.513,10 | 645.210,00 |
| Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M. | -236.384 | -236.384,00 | -23.638,40 | -223.885,00 | 483.907,40 |
| Assurances du Crédit Mutuel IARD | -236.384 | -236.384,00 | -23.638,40 | -223.885,00 | 483.907,40 |
| LGT Capital Invest (Ireland) Ltd | -393.973 | -393.973,00 | -39.397,30 | -373.141,00 | 806.511,30 |
| Altamar Buyout Global II, FCR | -119.137 | -119.137,00 | -11.913,70 | -112.838,00 | 243.888,70 |
| Altamar Buyout Global III, FCR | -93.608 | -93.608,00 | -9.360,80 | -88.658,00 | 191.626,80 |
| Altamar Secondary opportunities IV, FCR | -378.214 | -378.214,00 | -37.821,40 | -358.216,00 | 774.251,40 |
| Total | -1.772.879 | -1.772.879,00 | -177.287,90 | -1.679.136,10 | 3.629.303,00 |

Eight resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems three hundred forty-three thousand four hundred forty-one Euros (EUR 343,441) Class O ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each at fair market value for an amount of three million fifty-eight thousand seven hundred fourteen Euros (EUR 3,058,714). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of three hundred forty-three thousand four hundred forty-one Euros (EUR 343,441) so as to bring it from its current amount of thirteen million one hundred twenty-three thousand five hundred sixty-four Euros (EUR 13,123,564) down to twelve million seven hundred eighty thousand one hundred twenty-three Euros (EUR 12,780,123) by cancellation of three hundred forty-three thousand four hundred forty-one Euros (EUR 343,441) self-held Class O ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each, and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to thirty-four thousand three hundred forty-four Euros and ten Cents (EUR 34,344.10).

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie two million six hundred eighty thousand nine hundred twenty-eight Euros and ninety Cents (EUR 2,680,928.90) will be paid out of the distributable reserves of the Company and (ii) the corresponding redemption price of three million fifty-eight thousand seven hundred fourteen Euros (EUR 3,058,714) will be credited to the shareholders' payables as follows:

| Shareholder | Number of O shares cancelled and redeemed | Corresponding nominal value (in EUR) | Corresponding legal reserve (in EUR) | Impact on distributable reserves (in EUR) | Impact on shareholder's payable (in EUR) |
|---|---|--------------------------------------|--------------------------------------|---|--|
| Assurances du Crédit Mutuel Vie SA | -61.057 | -61.057,00 | -6.105,70 | -476.610,90 | 543.773,60 |
| Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M. | -45.792 | -45.792,00 | -4.579,20 | -357.457,00 | 407.828,20 |
| Assurances du Crédit Mutuel IARD | -45.792 | -45.792,00 | -4.579,20 | -357.457,00 | 407.828,20 |
| LGT Capital Invest (Ireland) Ltd | -76.320 | -76.320,00 | -7.632,00 | -595.762,00 | 679.714,00 |
| Altamar Buyout Global II, FCR | -23.079 | -23.079,00 | -2.307,90 | -180.158,00 | 205.544,90 |
| Altamar Buyout Global III, FCR | -18.134 | -18.134,00 | -1.813,40 | -141.553,00 | 161.500,40 |
| Altamar Secondary opportunities IV, FCR | -73.267 | -73.267,00 | -7.326,70 | -571.931,00 | 652.524,70 |

| | | | | | |
|-----------------|----------|-------------|------------|---------------|--------------|
| Total | -343.441 | -343.441,00 | -34.344,10 | -2.680.928,90 | 3.058.714,00 |
|-----------------|----------|-------------|------------|---------------|--------------|

Subscriptions - Payments

Thereupon intervened each limited shareholder of the Company, all represented by Mrs Fanny Kindler by virtue of seven (7) powers of attorney given in May 2016 which, after having been signed ne varietur by the proxyholder, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The said proxyholder has declared, with respect to each of its principal:

Assurances du Credit Mutuel IARD confirmed its subscription for the respective number of new class J and R ordinary shares set forth in the previous resolutions and its payment by allocation of part of the distributable reserves (incorporation des réserves distribuables) to the share capital of the Company;

Assurance du Credit Mutuel VIE SA confirmed its subscription for the respective number of new class J and R ordinary shares set forth in the previous resolutions and its payment by allocation of part of the distributable reserves (incorporation des réserves distribuables) to the share capital of the Company;

Assurance du Credit Mutuel VIE s.a.m. confirmed its subscription for the respective number of new class J and R ordinary shares set forth in the previous resolutions and its payment by allocation of part of the distributable reserves (incorporation des réserves distribuables) to the share capital of the Company;

Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun confirmed its subscription for the respective number of new class J and R ordinary shares set forth in the previous resolutions and its payment by allocation of part of the distributable reserves (incorporation des réserves distribuables) to the share capital of the Company;

Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun confirmed its subscription for the respective number of new class J and R ordinary shares set forth in the previous resolutions and its payment by allocation of part of the distributable reserves (incorporation des réserves distribuables) to the share capital of the Company;

Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado confirmed its subscription for the respective number of new class J and R ordinary shares set forth in the previous resolutions and its payment by allocation of part of the distributable reserves (incorporation des réserves distribuables) to the share capital of the Company;

LGT Capital Invest (Ireland) Ltd. confirmed its subscription for the respective number of new class J and R ordinary shares set forth in the previous resolutions and its payment by allocation of part of the distributable reserves (incorporation des réserves distribuables) to the share capital of the Company.

Ninth resolution

As a consequence of the above resolutions, the extraordinary general meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 6.** The Company has a subscribed capital of twelve million seven hundred eighty thousand one hundred twenty-three Euros (EUR 12,780,123) consisting in one (1) A management share, two hundred ninety eight thousand six hundred fifty one (298,651) Class B ordinary shares, two hundred eight thousand eight hundred nineteen (208,819) Class C ordinary shares, nineteen thousand five hundred eighty six (19,586) Class D ordinary shares, sixty seven thousand three hundred twenty five (67,325) Class H ordinary shares, one hundred six thousand eighty-four (106,084) Class I ordinary shares, two million four hundred twenty-nine thousand two hundred thirty (2,429,230) Class J ordinary shares, seventeen (17) Class K ordinary share, one million two hundred twenty three thousand nine hundred seventy six (1,223,976) Class L ordinary shares, two million two hundred forty two thousand seven hundred fifty four (2,242,754) Class M ordinary shares, four hundred sixty one thousand four hundred sixty seven (461,467) Class N ordinary shares, six thousand two hundred forty-nine (6,249) Class O ordinary shares, nine hundred sixty five thousand eight hundred thirty nine (965,839) Class Q ordinary shares, one million three hundred forty-nine thousand one hundred twenty (1,349,120) Class R ordinary shares, eight hundred sixty seven thousand three hundred thirty three (867,333) Class S ordinary shares, four hundred thirty one thousand eight hundred sixty seven (431,867) Class T ordinary shares, four hundred six thousand seven hundred thirty -six (406,736) Class U ordinary shares, eight hundred seventeen thousand six hundred sixty three (817,663) Class V ordinary shares, eight hundred seventy-seven thousand four hundred six (877,406) Class W ordinary shares, all in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. The Class B, Class C, Class D, Class H, Class I, Class J, Class K, Class L, Class M, Class N, Class O, Class Q, Class R, Class S, Class T, Class U, Class V and Class W ordinary shares together with the ordinary shares of other classes which may be issued in the future shall be referred to as the «Ordinary Shares». The Ordinary Shares and the Management Share are hereafter together referred to as a «share» or the «shares».”

Tenth resolution

The extraordinary general meeting resolves to grant an authorization to any one manager of the general partner of the Company, to carry out any action necessary or incidental in relation to the record of the above increases and decreases of capital of the Company in the shareholders' register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Power

The above appearing parties hereby give power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing. In case of divergences between the amounts in numbers, and those written in full words, the latter will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize le vingt-quatrième jour de mai.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand- Duché de Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CEP III Investments S.C.A., (la «Société») une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg constituée par acte de Maître Joseph Elvinger en date du 22 décembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations en date du 23 mars 2007 sous le numéro 444, lesquels statuts ont été dernièrement modifié par acte de Me Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 30 octobre 2015 et publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations en date du 22 janvier 2016 sous le numéro 174.

L'assemblée est présidée par, Madame Fanny Kindler, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme en qualité de secrétaire Madame Laetitia Piscione, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Patricia Martinez Lopez, ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée établit ensuite la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par les détenteurs de procurations représentant les associés, restera attachée au présent procès-verbal avec lesdites procurations afin d'être enregistrée ensemble avec l'acte.

Le Président déclare que:

I. Les actionnaires représentant la totalité du capital social sont présents ou valablement représentés à l'assemblée des actionnaires, ont été dûment convoqués à l'assemblée générale des actionnaires et renoncent, dans la mesure nécessaire, au délai de convocation à l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée des actionnaires peut donc valablement délibérer et voter concernant tous les points de l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour est le suivant:

Agenda

1. Approbation d'une réduction de capital de la Société par un montant de six cent huit mille quatre-vingt-seize Euros (EUR 608.096) pour l'amener de son montant actuel de quatorze million neuf cent seize mille neuf cent soixante-neuf Euros (EUR 14.916.969) à quatorze million trois cent huit mille huit cent soixante-treize euros (EUR 14.308.873) par annulation de six cent huit mille quatre-vingt-seize (608.096) actions ordinaires de Classe U de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune;

2. Approbation d'une augmentation de capital de la Société d'un montant de cinq cent treize mille sept cent cinquante-neuf Euros (EUR 513.759) pour l'amener de son montant actuel de quatorze million trois cent huit mille huit cent soixante-treize euros (EUR 14.308.873) à quatorze million huit cent vingt-deux mille six cent trente-deux Euros (EUR 14.822.632) par émission de cinq cent treize mille sept cent cinquante-neuf (513.759) nouvelles actions ordinaires de Classe J de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune ensemble avec une prime d'émission de cinquante-et-un mille trois cent soixante-quinze Euros et quatre-vingt-dix Cents (EUR 51.375,90);

3. Approbation d'une augmentation de capital de la Société d'un montant de cent vingt-six mille huit cent trente-et-un Euros (EUR 126.831) pour l'amener de son montant actuel de quatorze million huit cent vingt-deux mille six cent trente-deux Euros (EUR 14.822.632) à quatorze million neuf cent quarante-neuf mille quatre cent soixante-trois Euros (EUR 14.949.463) par émission de cent vingt-six mille huit cent trente-et-une (126.831) nouvelles actions ordinaires de Classe R de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune ensemble avec une prime d'émission de douze mille six cent quatre-vingt-trois Euros et dix Cents (EUR 12.683,10);

4. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de quarante-et-un mille deux cent quinze Euros (EUR 41.215) pour l'amener de son montant actuel de quatorze million neuf cent quarante-neuf mille quatre cent soixante-trois Euros (EUR 14.949.463) à quatorze million neuf cent huit mille deux cent quarante-huit Euros (EUR 14.908.248) par annulation de quarante-et-un mille deux cent quinze (41.215) actions ordinaires auto-détenues de Classe W de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune;

5. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de onze mille sept cent soixante-six Euros (EUR 11.766) pour l'amener de son montant actuel de quatorze million neuf cent huit mille deux cent quarante-huit Euros (EUR 14.908.248) à quatorze million huit cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingt-deux Euros (EUR 14.896.482) par annulation de onze mille sept cent soixante-six (11.766) actions ordinaires auto-détenues de Classe G de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune;

6. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de trente-neuf Euros (EUR 39) pour l'amener de son montant actuel de quatorze million huit cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingt-deux Euros (EUR 14.896.482) à quatorze million huit cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quarante-trois Euros (EUR 14.896.443) par annulation de trente-neuf (39) actions ordinaires auto-détenues de Classe P de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune;

7. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de un million sept cent soixante-douze mille huit cent soixante-dix-neuf Euros (EUR 1.772.879) pour l'amener de son montant actuel de quatorze million huit cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quarante-trois Euros (EUR 14.896.443) à treize million cent vingt-trois mille cinq cent soixante-quatre Euros (EUR 13.123.564) par annulation de un million sept cent soixante-douze mille huit cent soixante-dix-neuf (1.772.879) actions ordinaires auto-détenues de Classe I de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune;

8. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de trois cent quarante-trois mille quatre cent quarante-et-un Euros (EUR 343.441) pour l'amener de son montant actuel de treize million cent vingt-trois mille cinq cent soixante-quatre Euros (EUR 13.123.564) à douze million sept cent quatre-vingt mille cent vingt-trois Euros (EUR 12.780.123) par annulation de trois cent quarante-trois mille quatre cent quarante-et-un (343.441) actions ordinaires auto-détenues de Classe O de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune;

9. Modification de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les augmentations et réductions de capital;

10. Autorisation à accorder à tout gérant du gérant commandité de la Société afin d'exécuter toute action nécessaire ou incidente liée à l'enregistrement des réductions de capital de la Société mentionnées ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société;

11. Divers.

Puis l'assemblée générale extraordinaire de la Société après délibération a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide (i) de réduire le capital social de la Société d'un montant de six cent huit mille quatre-vingt-seize Euros (EUR 608.096) pour l'amener de son montant actuel de quatorze million neuf cent seize mille neuf cent soixante-neuf Euros (EUR 14.916.969) à quatorze million trois cent huit mille huit cent soixante-treize Euros (EUR 14.308.873) par l'annulation de six cent huit mille quatre-vingt-seize (608.096) actions ordinaires de Classe U de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune et (ii) de réduire une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à soixante mille huit cent neuf Euros et soixante Cents (EUR 60.809,60).

L'assemblée générale extraordinaire décide d'allouer le prix correspondant à la réduction de capital de six cent soixante-huit mille neuf cent cinq Euros et soixante Cents (EUR 668.905,60) aux autres réserves de la Société comme suit:

| Shareholder | Number of U shares cancelled and redeemed | Corresponding nominal value (in EUR) | Corresponding legal reserve (in EUR) | Impact on other reserves (in EUR) |
|---|---|--------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|
| Assurances du Crédit Mutuel Vie SA | -108.107 | -108.107,00 | -10.810,70 | 118.917,70 |
| Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M. | -81.080 | -81.080,00 | -8.108,00 | 89.188,00 |
| Assurances du Crédit Mutuel IARD | -81.079 | -81.079,00 | -8.107,90 | 89.186,90 |
| LGT Capital Invest (Ireland) Ltd | -135.132 | -135.132,00 | -13.513,20 | 148.645,20 |
| Altamar Buyout Global II, FCR | -40.864 | -40.864,00 | -4.086,40 | 44.950,40 |
| Altamar Buyout Global III, FCR | -32.107 | -32.107,00 | -3.210,70 | 35.317,70 |
| Altamar Secondary opportunities IV, FCR | -129.727 | -129.727,00 | -12.972,70 | 142.699,70 |
| Total | -608.096 | -608.096,00 | -60.809,60 | 668.905,60 |

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cinq cent treize mille sept cent cinquante-neuf Euros (EUR 513.759) pour l'amener de son montant actuel de quatorze million trois cent

huit mille huit cent soixante-treize Euros (EUR 14.308.873) à quatorze million huit cent vingt-deux mille six cent trente-deux Euros (EUR 14.822.632) par l'émission de cinq cent treize mille sept cent cinquante-neuf (513.759) nouvelles actions ordinaires de Classe J de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune ensemble avec une prime d'émission de cinquante-et-un mille trois cent soixante-quinze Euros et quatre-vingt-dix Cents (EUR 51.375,90) qui sera allouée à la réserve légale.

L'assemblée générale extraordinaire décide que le prix total de souscription de cinq cent soixante-cinq mille cent trente-quatre Euros et quatre-vingt-dix Cents (565.134,90) sera intégralement libéré par incorporation des réserves distribuables au capital social de la Société comme suit:

| Shareholder | Number of J shares subscribed | Corresponding nominal value (in EUR) | Corresponding legal reserve (in EUR) | Impact on distributable reserves (in EUR) |
|---|-------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|---|
| Assurances du Crédit Mutuel Vie SA | 91.335 | 91.335,00 | 9.133,50 | -100.468,50 |
| Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M. | 68.501 | 68.501,00 | 6.850,10 | -75.351,10 |
| Assurances du Crédit Mutuel IARD | 68.501 | 68.501,00 | 6.850,10 | -75.351,10 |
| LGT Capital Invest (Ireland) Ltd | 114.169 | 114.169,00 | 11.416,90 | -125.585,90 |
| Altamar Buyout Global II, FCR | 34.525 | 34.525,00 | 3.452,50 | -37.977,50 |
| Altamar Buyout Global III, FCR | 27.126 | 27.126,00 | 2.712,60 | -29.838,60 |
| Altamar Secondary opportunities IV, FCR | 109.602 | 109.602,00 | 10.960,20 | -120.562,20 |
| Total | 513.759 | 513.759,00 | 51.375,90 | -565.134,90 |

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cent vingt-six mille huit cent trente-et-un Euros (EUR 126.831) pour l'amener de son montant actuel de quatorze million huit cent vingt-deux mille six cent trente-deux Euros (EUR 14.822.632) à quatorze million neuf cent quarante-neuf mille quatre cent soixante-trois Euros (EUR 14.949.463) par l'émission de cent vingt-six mille huit cent trente-et-une (126.831) nouvelles actions ordinaires de Classe R de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune ensemble avec une prime d'émission de douze mille six cent quatre-vingt-trois Euros et dix Cents (EUR 12.683,10) qui sera allouée à la réserve légale.

L'assemblée générale extraordinaire décide que le prix total de souscription de cent trente-neuf mille cinq cent quatorze Euros et dix Cents (139.514,10) sera intégralement libéré par incorporation des réserves distribuables au capital social de la Société comme suit:

| Shareholder | Number of R shares subscribed | Corresponding nominal value (in EUR) | Corresponding legal reserve (in EUR) | Impact on distributable reserves (in EUR) |
|---|-------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|---|
| Assurances du Crédit Mutuel Vie SA | 22.547 | 22.547,00 | 2.254,70 | -24.801,70 |
| Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M. | 16.911 | 16.911,00 | 1.691,10 | -18.602,10 |
| Assurances du Crédit Mutuel IARD | 16.911 | 16.911,00 | 1.691,10 | -18.602,10 |
| LGT Capital Invest (Ireland) Ltd | 28.185 | 28.185,00 | 2.818,50 | -31.003,50 |
| Altamar Buyout Global II, FCR | 8.523 | 8.523,00 | 852,30 | -9.375,30 |
| Altamar Buyout Global III, FCR | 6.697 | 6.697,00 | 669,70 | -7.366,70 |
| Altamar Secondary opportunities IV, FCR | 27.057 | 27.057,00 | 2.705,70 | -29.762,70 |
| Total | 126.831 | 126.831,00 | 12.683,10 | -139.514,10 |

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté quarante-et-un mille deux cent quinze (41.215) actions ordinaires de Classe W de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à valeur de marché pour un montant de soixante-treize mille cinq cent seize Euros (EUR 73.516). L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant de quarante-et-un mille deux cent quinze Euros (EUR 41.215) pour l'amener de son montant actuel de quatorze million neuf cent quarante-neuf mille quatre cent soixante-trois Euros (EUR 14.949.463) à quatorze million neuf cent huit mille deux cent quarante-huit Euros (EUR 14.908.248) par annulation de quarante-et-un mille deux cent quinze (41.215) actions ordinaires auto-détenues de Classe W de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à quatre mille cent vingt-et-un Euros et cinquante Cents (EUR 4.121,50).

L'assemblée générale extraordinaire décide que (i) la différence entre la valeur comptable des actions rachetées (à savoir la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat, c'est-à-dire vingt-huit mille cent soixante-dix-neuf

Euros et cinquante Cents (EUR 28.179,50) sera payée des autres réserves de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de soixante-treize mille cinq cent seize Euros (EUR 73.516) sera crédité aux dettes actionnaires comme suit:

| Shareholder | Number of W shares cancelled and redeemed | Corresponding nominal value (in EUR) | Corresponding legal reserve (in EUR) | Impact on distributable reserves (in EUR) | Impact on shareholder's payable (in EUR) |
|---|---|--------------------------------------|--------------------------------------|---|--|
| Assurances du Crédit Mutuel Vie | | | | | |
| SA | -7.327 | -7.327,00 | -732,70 | -5.009,50 | 13.069,20 |
| Assurances du Crédit Mutuel Vie | | | | | |
| S.A.M. | -5.495 | -5.495,00 | -549,50 | -3.757,00 | 9.801,50 |
| Assurances du Crédit Mutuel IARD . . . | -5.495 | -5.495,00 | -549,50 | -3.757,00 | 9.801,50 |
| LGT Capital Invest (Ireland) Ltd | -9.159 | -9.159,00 | -915,90 | -6.262,00 | 16.336,90 |
| Altamar Buyout Global II, FCR | -2.770 | -2.770,00 | -277,00 | -1.894,00 | 4.941,00 |
| Altamar Buyout Global III, FCR | -2.176 | -2.176,00 | -217,60 | -1.488,00 | 3.881,60 |
| Altamar Secondary opportunities IV, FCR | -8.793 | -8.793,00 | -879,30 | -6.012,00 | 15.684,30 |
| Total | -41.215 | -41.215,00 | -4.121,50 | -28.179,50 | 73.516,00 |

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté onze mille sept cent soixante-six (11.766) actions ordinaires de Classe G de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à valeur de marché pour un montant de quatre mille sept cent six (EUR 4.706). L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant de onze mille sept cent soixante-six Euros (EUR 11.766) pour l'amener de son montant actuel de quatorze million neuf cent huit mille deux cent quarante-huit Euros (EUR 14.908.248) à quatorze million huit cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingt-deux Euros (EUR 14.896.482) par annulation de onze mille sept cent soixante-six (11.766) actions ordinaires auto-détenues de Classe G de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à mille cent soixante-seize Euros et soixante Cents (EUR 1.176,60).

L'assemblée générale extraordinaire décide que (i) la différence entre la valeur comptable des actions rachetées (à savoir la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat, c'est-à-dire huit mille deux cent trente-six Euros et soixante Cents (EUR 8.236,60) sera enregistrée comme une créance de la Société de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de quatre mille sept cent six Euros (EUR 4.706) sera alloué aux autres distribuables de la Société comme suit:

| Shareholder | Number of G shares cancelled and redeemed | Corresponding nominal value (in EUR) | Corresponding legal reserve (in EUR) | Impact on distributable reserves (in EUR) | Impact on shareholder's payable (in EUR) |
|---|---|--------------------------------------|--------------------------------------|---|--|
| Assurances du Crédit Mutuel Vie | | | | | |
| SA | -2.092 | -2.092,00 | -209,20 | 1.465,60 | 835,60 |
| Assurances du Crédit Mutuel Vie | | | | | |
| S.A.M. | -1.569 | -1.569,00 | -156,90 | 1.098,00 | 627,90 |
| Assurances du Crédit Mutuel IARD . . . | -1.569 | -1.569,00 | -156,90 | 1.098,00 | 627,90 |
| LGT Capital Invest (Ireland) Ltd | -2.615 | -2.615,00 | -261,50 | 1.830,00 | 1.046,50 |
| Altamar Buyout Global II, FCR | -791 | -791,00 | -79,10 | 553,00 | 317,10 |
| Altamar Buyout Global III, FCR | -621 | -621,00 | -62,10 | 435,00 | 248,10 |
| Altamar Secondary opportunities IV, FCR | -2.509 | -2.509,00 | -250,90 | 1.757,00 | 1.002,90 |
| Total | -11.766 | -11.766,00 | -1.176,60 | 8.236,60 | 4.706,00 |

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté trente-neuf (39) actions ordinaires de Classe P de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à valeur de marché pour un montant de deux cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 297). L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant de trente-neuf Euros (EUR 39) pour l'amener de son montant actuel de quatorze million huit cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingt-deux Euros (EUR 14.896.482) à quatorze million huit cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quarante-trois Euros (EUR

14.896.443) par annulation de trente-neuf (39) actions ordinaires auto-détenues de Classe P de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à trois Euros et quatre-vingt-dix Cents (EUR 3,90).

L'assemblée générale extraordinaire décide que (i) la différence entre la valeur comptable des actions rachetées (à savoir la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat, c'est-à-dire deux cent cinquante-quatre Euros et dix Cents (EUR 254,10) sera payée des réserves distribuables de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de deux cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 297) sera crédité aux dettes actionnaires comme suit:

| Shareholder | Number of P shares cancelled and redeemed | Corresponding nominal value (in EUR) | Corresponding legal reserve (in EUR) | Impact on distributable reserves (in EUR) | Impact on shareholder's payable (in EUR) |
|---|---|--------------------------------------|--------------------------------------|---|--|
| Assurances du Crédit Mutuel Vie SA | -7 | -7,00 | -0,70 | -46,10 | 53,80 |
| Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M. | -5 | -5,00 | -0,50 | -34,00 | 39,50 |
| Assurances du Crédit Mutuel IARD | -5 | -5,00 | -0,50 | -34,00 | 39,50 |
| LGT Capital Invest (Ireland) Ltd | -9 | -9,00 | -0,90 | -56,00 | 65,90 |
| Altamar Buyout Global II, FCR | -3 | -3,00 | -0,30 | -17,00 | 20,30 |
| Altamar Buyout Global III, FCR | -2 | -2,00 | -0,20 | -13,00 | 15,20 |
| Altamar Secondary opportunities IV, FCR | -8 | -8,00 | -0,80 | -54,00 | 62,80 |
| Total | -39 | -39,00 | -3,90 | -254,10 | 297,00 |

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté un million sept cent soixante-douze mille huit cent soixante-dix-neuf (1.772.879) actions ordinaires de Classe I de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à valeur de marché pour un montant de trois million six cent vingt-neuf mille trois cent trois Euros (EUR 3.629.303). L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant de un million sept cent soixante-douze mille huit cent soixante-dix-neuf Euros (EUR 1.772.879) pour l'amener de son montant actuel de quatorze million huit cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quarante-trois Euros (EUR 14.896.443) à treize million cent vingt-trois mille cinq cent soixante-quatre Euros (EUR 13.123.564) par annulation de un million sept cent soixante-douze mille huit cent soixante-dix-neuf (1.772.879) actions ordinaires auto-détenues de Classe I de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à cent soixante-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-sept Euros et quatre-vingt-dix Cents (EUR 177.287,90).

L'assemblée générale extraordinaire décide que (i) la différence entre la valeur comptable des actions rachetées (à savoir la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat c'est-à-dire un million six cent soixante-dix-neuf mille cent trente-six Euros et dix Cents (EUR 1.679.136,10) sera payée des réserves distribuables de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de trois million six cent vingt-neuf mille trois cent trois Euros (EUR 3.629.303) sera crédité aux dettes actionnaires comme suit:

| Shareholder | Number of I shares cancelled and redeemed | Corresponding nominal value (in EUR) | Corresponding legal reserve (in EUR) | Impact on distributable reserves (in EUR) | Impact on shareholder's payable (in EUR) |
|---|---|--------------------------------------|--------------------------------------|---|--|
| Assurances du Crédit Mutuel Vie SA | -315.179 | -315.179,00 | -31.517,90 | -298.513,10 | 645.210,00 |
| Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M. | -236.384 | -236.384,00 | -23.638,40 | -223.885,00 | 483.907,40 |
| Assurances du Crédit Mutuel IARD | -236.384 | -236.384,00 | -23.638,40 | -223.885,00 | 483.907,40 |
| LGT Capital Invest (Ireland) Ltd | -393.973 | -393.973,00 | -39.397,30 | -373.141,00 | 806.511,30 |
| Altamar Buyout Global II, FCR | -119.137 | -119.137,00 | -11.913,70 | -112.838,00 | 243.888,70 |
| Altamar Buyout Global III, FCR | -93.608 | -93.608,00 | -9.360,80 | -88.658,00 | 191.626,80 |
| Altamar Secondary opportunities IV, FCR | -378.214 | -378.214,00 | -37.821,40 | -358.216,00 | 774.251,40 |
| Total | -1.772.879 | -1.772.879,00 | -177.287,90 | -1.679.136,10 | 3.629.303,00 |

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté trois cent quarante-trois mille quatre cent quarante-et-une (343.441) actions ordinaires de Classe O de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à valeur de marché pour un montant de trois million cinquante-huit mille sept cent quatorze Euros (EUR 3.058.714). L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant de trois cent quarante-trois mille quatre cent quarante-et-un Euros (EUR 343.441) pour l'amener de son montant actuel de treize million cent vingt-trois mille cinq cent soixante-quatre Euros (EUR 13.123.564) à douze million sept cent quatre-vingt mille cent vingt-trois Euros (EUR 12.780.123) par annulation de trois cent quarante-trois mille quatre cent quarante-et-une (343.441) actions ordinaires auto-détenues de Classe O de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à trente-quatre mille trois cent quarante-quatre Euros et dix Cents (EUR 34.344,10).

L'assemblée générale extraordinaire décide que (i) la différence entre la valeur comptable des actions rachetées (à savoir la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat c'est-à-dire deux million six cent quatre-vingt mille neuf cent vingt-huit Euros et quatre-vingt-dix Cents (EUR 2.680.928,90) sera payée des réserves distribuables de la Société et (ii) le prix de rachat correspondant de trois million cinquante-huit mille sept cent quatorze Euros (EUR 3.058.714) sera crédité aux dettes actionnaires comme suit:

| Shareholder | Number of O shares cancelled and redeemed | Corresponding nominal value (in EUR) | Corresponding legal reserve (in EUR) | Impact on distributable reserves (in EUR) | Impact on shareholder's payable (in EUR) |
|---|---|--------------------------------------|--------------------------------------|---|--|
| Assurances du Crédit Mutuel Vie SA | -61.057 | -61.057,00 | -6.105,70 | -476.610,90 | 543.773,60 |
| Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M. | -45.792 | -45.792,00 | -4.579,20 | -357.457,00 | 407.828,20 |
| Assurances du Crédit Mutuel IARD | -45.792 | -45.792,00 | -4.579,20 | -357.457,00 | 407.828,20 |
| LGT Capital Invest (Ireland) Ltd | -76.320 | -76.320,00 | -7.632,00 | -595.762,00 | 679.714,00 |
| Altamar Buyout Global II, FCR | -23.079 | -23.079,00 | -2.307,90 | -180.158,00 | 205.544,90 |
| Altamar Buyout Global III, FCR | -18.134 | -18.134,00 | -1.813,40 | -141.553,00 | 161.500,40 |
| Altamar Secondary opportunities IV, FCR | -73.267 | -73.267,00 | -7.326,70 | -571.931,00 | 652.524,70 |
| Total | -343.441 | -343.441,00 | -34.344,10 | -2.680.928,90 | 3.058.714,00 |

Souscriptions - Paiement

Est alors intervenu chaque actionnaire commanditaire de la Société, tous représentés par Madame Fanny Kindler en vertu de sept (7) procurations données en mai 2016 et qui, signées ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Ledit mandataire a déclaré ce qui suit, relativement à chacun de ses mandants:

Assurances du Credit Mutuel IARD a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions J et R énoncé dans les résolutions précédentes, par incorporation des réserves distribuables du capital social de la Société;

Assurance du Credit Mutuel VIE SA a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions J et R énoncé dans les résolutions précédentes, par incorporation des réserves distribuables du capital social de la Société;

Assurance du Credit Mutuel VIE s.a.m. a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions J et R énoncé dans les résolutions précédentes, par incorporation des réserves distribuables du capital social de la Société;

Altamar Buyout Global II, FCR, de Regimen Comun a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions J et R énoncé dans les résolutions précédentes, par incorporation des réserves distribuables du capital social de la Société;

Altamar Buyout Global III, FCR, de Regimen Comun a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions J et R énoncé dans les résolutions précédentes, par incorporation des réserves distribuables du capital social de la Société;

Altamar Secondary Opportunities IV, FCR, de Regimen Simplificado a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions J et R énoncé dans les résolutions précédentes, par incorporation des réserves distribuables du capital social de la Société;

LGT Capital Invest (Ireland) Ltd. a confirmé souscrire le nombre respectif de nouvelles actions J et R énoncé dans les résolutions précédentes, par incorporation des réserves distribuables du capital social de la Société.

Neuvième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de douze million sept cent quatre-vingt mille cent vingt-trois Euros (EUR 12.780.123) représenté par une (1) action de commandité A, deux cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent cinquante-et-une (298.651) actions ordinaires de Classe B, deux cent huit mille huit cent dix-neuf (208.819) actions ordinaires de Classe C, dix neuf mille cinq cent quatre-vingt-six (19.586) actions ordinaires de Classe D, soixante sept mille trois cent vingt-cinq (67.325) actions ordinaires de Classe H, cent six mille quatre-vingt-quatre (106.084) actions ordinaires de Classe I, deux million quatre cent vingt-neuf mille deux cent trente (2.429.230) actions ordinaires de Classe J, dix-sept (17) actions ordinaires de Classe K, un million deux cent vingt-trois mille neuf cent soixante-seize (1.223.976) actions ordinaires de Classe L, deux million deux cent quarante-deux mille sept cent cinquante-quatre (2.242.754) actions ordinaires de Classe M, quatre cent soixante-et-un mille quatre cent soixante-sept (461.467) actions ordinaires de Classe N, six mille deux cent quarante-neuf (6.249) actions ordinaires de Classe O, neuf cent soixante-cinq mille huit cent trente-neuf (965.839) actions ordinaires de Classe Q, un million trois cent quarante-neuf mille cent vingt (1.349.120) actions ordinaires de Classe R, huit cent soixante-sept mille trois cent trente-trois (867.333) actions ordinaires de Classe S, quatre cent trente-et-un mille huit cent soixante-sept (431.867) actions ordinaires de Classe T, quatre cent six mille sept cent trente-six (406.736) actions ordinaires de Classe U, huit cent dix-sept mille six cent soixante-trois (817.663) actions ordinaires de Classe V, huit cent soixante-dix-sept mille quatre cent six (877.406) actions ordinaires de Classe W, toutes nominatives et d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Les Actions Ordinaires de Classe B, de Classe C, de Classe D, de Classe H, de Classe I, de Classe J, de Classe K, de Classe L, de Classe M, de Classe N, de Classe O, de Classe Q, de Classe R, de Classe S, de Classe T, de Classe U, de Classe V, de Classe W, ensemble avec les actions ordinaires d'autres classes qui pourront être émises dans le futur seront dénommées ci-après les «Actions Ordinaires». Les Actions Ordinaires ainsi que l'Action de Commandité A seront dénommées ci-après une «action» ou les «actions».

Dixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accorder l'autorisation à tout gérant du gérant commandité de la Société afin d'exécuter toute action nécessaire ou incidente liée à l'enregistrement des augmentations et réductions de capital de la Société mentionnées ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société.

Pouvoir

Les parties comparantes donnent par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'Etude du notaire soussigné, agissant individuellement à corriger, rectifier, ratifier et signer toute erreur, omission ou fautes de frappes au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi. En cas de divergences entre les sommes écrites en chiffres et en toutes lettres, ce dernier sera déterminant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date du jour mentionné au début du document.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, lesdites personnes ont signé avec le notaire le présent acte, aucun actionnaire n'exprimant le désir de signer.

Signé: Fanny Kindler, Laetitia Piscione, Patricia Martinez Lopez, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 mai 2016. Relation: EAC/2016/12203. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 mai 2016.

Référence de publication: 2016116843/743.

(160091535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2016.

Luxempart, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 27.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111080/9.

(160083669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

LuxFlex S.à r.l., Luxflex Communications Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4987 Sanem, 19, rue du Lohr.

R.C.S. Luxembourg B 168.744.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111081/9.

(160084492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Mandarin Capital Partners Secondary S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 202.571.

Les statuts coordonnés au 06/05/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/05/2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016111084/12.

(160083377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Orsay-Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 90.130.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 3 mai 2016.**Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Jean-Pierre POCHOLLE,

Monsieur Laurent BLAMOUTIER, 75 Quai d'Orsay, F-75321 Paris Cedex 07

Monsieur Jacques ETHEVENIN,

Monsieur Lambert SCHROEDER,

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 94 de la loi modifiée du 7 décembre 2015, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

Ernst & Young, société anonyme, avec siège social à L-1855 Luxembourg, 35E, Avenue John F. Kennedy.

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2016.

Pour la société ORSAY-RE

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016111158/24.

(160083903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Merck Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 48.046,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 181.234.

In the year two thousand and sixteen, on the second day of the month May at 10.00 a.m., Luxembourg time, before Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, an extraordinary general meeting was held of the sole shareholder of Merck Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of USD 48,046 (forty-eight thousand forty-six United States

Dollars) having its current registered office at 32-36, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Commerce and Companies Registry (Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg) ("R.C.S."), Section B under number 181234 (the "Company"), incorporated under the laws of Luxembourg by notarial deed of the Undersigned notary, on 24 October 2013, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) on 2 December 2013, n°3,045, page 146,119, last amended by deed enacted by the Undersigned, notary on 16 November 2015, and published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) on 4 February 2016, n°305, page 14,635 (the "Meeting"),

there appeared:

Merck 13. Allgemeine Beteiligungs-GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung (GmbH)) incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Frankfurter Str. 250, D- 64293 Darmstadt, registered in the German Commercial Register of the local court (Amtsgericht) of Darmstadt under number HRB 91691 (the "Sole Shareholder" or the "Appearing Party")

here duly represented by Mr. Jean-Philippe FRANCOIS, Avocat à la Cour, residing professionally at 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Darmstadt, Germany, on 25 April 2016.

The proxy, after having been initialed "ne varietur" by the proxy holder of the Appearing Party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed simultaneously with the registration authorities.

The Meeting is presided by Mr. Renaud LE SQUEREN, Avocat à la Cour, professionally residing at 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,

The chairman appointed as secretary Ms. Laura MAIS, private employee, professionally residing at 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Jean-Philippe FRANCOIS, prenamed.

At the Chairman's request, the bureau of the Meeting states that:

I.- The Company's Sole Shareholder is present or represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list which after having been initialed "ne varietur" by the proxy holder and the Undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed simultaneously with the registration authorities;

II.- It appears from the attendance list that the 20,000 (twenty thousand) Class A Shares, with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, and the 28,046 (twenty-eight thousand forty-six) Class B Shares with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the Company's entire share capital are represented at this Extraordinary General Meeting. The Sole Shareholder declares having been informed of the Meeting agenda beforehand and declares having waived all convening requirements and formalities; and

III.- The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the following agenda:

Agenda

1. Decision to establish Class A and Class B managers when Company is managed by more than one (1) manager;
2. Decision to amend Articles 7, 8, 10 and 11.2. (i) of the Company's articles of association ("Articles") to reflect the establishment of Class A and Class B managers, the amendments to such articles being included in their entirety in the decision of these Meeting minutes approving them;
3. Decision to appoint the following managers, effective immediately and for an unlimited period:

Class A managers:

- Mr. Rando BRUNS, born in WESTERSTEDDE (Germany), on 15 May 1967, professionally residing at Frankfurter Str. 250, DARMSTADT D-64293; and

Mr. Tim HASHAGEN, born in BREMEN (Germany), on 20 August 1981, professionally residing at 177 Skyway Offices, Block A, Office 5 Marina Street, PIETA PTA 9042, Malta.

Class B manager:

- Mr. Christoph KOSSMANN, born in HOMBURG (Germany), on 21 June 1957, residing at 42, chemin des Vignes, REMICH L-5576.

4. Decision to set the number of members of the Company's Board of Managers at four (4), and thus to appoint as new Class B manager, effective immediately and for an unlimited period, Ms. Carola Catherine Alexandra KNECHT, born in HOMBURG, on 20 July 1983, professionally residing at 32-36 Boulevard d'Avranches LUXEMBOURG L-1160; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following decisions have been taken:

First decision

The Sole Shareholder resolves to establish Class A and Class B managers when the Company is managed by more than one (1) manager.

Second decision

As a consequence of the first decision and to reflect the establishment of Class A and Class B managers, the Sole Shareholder resolves to amend Articles 7, 8, 10 and 11.2. (i) of the Articles which shall now read as follows:

“ Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers, who may be member(s) or not, remunerated or not, and appointed by a resolution of the members taken to a simple majority, which sets its/their powers and the term of its/their mandate and he/they may be re-elected. If no term of office is specified, the manager(s) is/are appointed for unlimited period.

7.2. The managers may be removed at any time and ad nutum (without justification and indemnity) by a resolution of the members. The resigning manager shall exercise his/her functions in compliance with these Articles until his/her replacement by the members.”

“ Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board"). The members may decide to qualify the appointed managers as class A manager(s) (the “Class A managers”) and class B manager(s) (the “Class B managers”).

8.1. The Chairman

The Board shall elect a chairman (the “Chairman”), who will be a Class B manager, in case that managers were appointed as Class A managers and Class B managers.

8.2. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.3. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager and regardless of his/her Class (A or B) manager in case that managers were appointed as Class A managers and Class B managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be deemed to be at the Company’s registered office.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) The Board shall be chaired by the Chairman. If the Chairman is not present at a meeting, he/she will be temporarily replaced by another Class B manager elected for this purpose, in case that managers were appointed as Class A managers and Class B managers

(v) A manager may grant a power of attorney in writing to another manager in order to be represented at a meeting of the Board and each manager can represent only one other manager at a Board’s meeting.

(vi) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the Board, when at least one Class A manager and two Class B managers are either present or represented in case that managers were appointed as Class A managers and Class B managers. Decisions of the Board shall be taken by a simple majority vote of the managers present or represented at such meeting when at least two votes are cast by Class B managers, in case that managers were appointed as Class A managers and Class B managers.

(vii) In case of a tie in Class A and Class B managers’ votes, the Chairman shall have a casting vote.

(viii) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(ix) Resolution(s) adopted in writing, approved and signed by all managers, shall have the same effect as resolutions passed at the managers’ meeting. In those instances, resolution(s) or decision(s) shall be expressly taken in a single or several separate document(s), either in writing or by circular resolution(s), and transmitted by ordinary mail, electronic mail, facsimile or other electronic means of communication.

8.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers one of whom must be a Class B manager, in case that managers were appointed as Class A managers and Class B managers, or by the joint or single signatures of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with Articles 8.2. (ii) and (iii) and 8.4 (iii) of these Articles, when appropriate, acting within the scope of the powers granted.

(ii) Notwithstanding the provisions of Article 8.3 (i) of these Articles, the Company shall be bound towards third parties for transactions up to ten thousand Euros (EUR 10,000) by the sole signature of any Class B manager, in case that managers were appointed as Class A managers and Class B managers.

(iii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

(iv) In dealing with the Luxembourg administrations, the Luxembourg tax authorities and/or the Luxembourg Trade and Companies Registry (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg), the Company shall be bound only by the sole signature of any Class B manager, in case that managers were appointed as Class A managers and Class B managers.”

“ **Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law. As an agent, each manager is solely responsible for the execution of its (his/her) mandate.”

“11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager and regardless of his/her Class (A or B) manager in case that managers were appointed as Class A managers and Class B managers, or by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board pursuant to Articles 8.2. (ii) and (iii) and 8.4. (iii) of these Articles, or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.”

Third decision

As a consequence of the above decisions, the Sole Shareholder resolves to appoint the current managers, effective immediately and for an unlimited period, as follows:

1. Class A managers:

- Mr. Rando BRUNS, born in Westerstede (Germany), on 15 May 1967, professionally residing at Frankfurter Str. 250, D-64293 Darmstadt; and

- Mr. Tim HASHAGEN, born Bremen (Germany), on 20 August 1981, professionally residing at 177 Skyway Offices, Block A, Office 5 Marina Street, PIETA PTA 9042, Malta

2. Class B manager:

- Mr. Christoph KOSSMANN, born in Homburg (Germany), on 21 June 1957, residing at 42, chemin des Vignes, L-5576 Remich.

Fourth decision

The Sole Shareholder resolves to set the number of members of the Company’s Board of Managers at four (4), and thus to appoint as new Company Class B manager, effective immediately and for an unlimited period, Ms. Carola Catherine Alexandra KNECHT, born in Homburg, on 20 July 1983, professionally residing at 32-36, boulevard d’Avranches L-1160 Luxembourg.

As a consequence of the above paragraph, the Sole Shareholder acknowledges that the Company’s Board of Managers is now composed as follows:

1. Class A managers:

- Rando BRUNS; and

- Tim HASHAGEN.

2. Class B managers:

- Christoph KOSSMANN; and

- Carola Catherine Alexandra KNECHT

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this notarial deed, are estimated at approximately one thousand four hundred euros (EUR 1,400).

The Appearing Party expressly agrees to be held liable for payment to the notary of the above-mentioned costs, expenses, fees and charges.

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned at 10.20 a.m., Luxembourg time.

In witness whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day, month, year and time stated at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above-mentioned proxy holder of the Appearing Party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same the proxy holder of the Appearing Party, and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the Appearing Party, he signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille seize le deuxième jour du mois de mai à 10.00 heures (heure de Luxembourg),
par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique de Merck Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec un capital social de 48.046 USD (quarante-huit mille quarante-six Dollars Américains) ayant son siège social au 32-36, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg («R.C.S.»), section B sous le numéro 181234 (la «Société»), constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte notarié du notaire Soussigné, le 24 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 2 décembre 2013, n°3.045 page 146.119 et dont les dernières modifications résultent d'un acte notarié du notaire Soussigné, le 16 novembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 4 février 2016, n°305, page 14.635 (ci-après l'«Assemblée»),

a comparu:

Merck 13. Allgemeine Beteiligungs-GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung (GmbH)) constituée et existante sous les lois allemandes, ayant son siège social à Frankfurter Str. 250, D-64293 Darmstadt, enregistrée au Registre du Commerce allemand auprès du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Darmstadt, sous le numéro HRB 91691 (Ci-après dénommée l'«Associé Unique» ou la «Partie Comparante»),

ici dûment représentée par Monsieur Jean-Philippe FRANCOIS, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 55-57, rue de Merl L-2146 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Darmstadt, Allemagne, le 25 avril 2016.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la Partie Comparante et le notaire instrumentant demeura annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

L'assemblée est présidée par Monsieur Renaud LE SQUEREN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Laura MAIS, employée privée, demeurant professionnellement au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Philippe FRANCOIS, préqualifié.

A la demande du Président, le bureau de l'Assemblée constate que:

I.- l'Associé Unique de la Société est présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, laquelle une fois paraphée «ne varietur» par le mandataire de la Partie Comparante et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec les minutes.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 20.000 (vingt mille) parts sociales de Classe A, d'une valeur nominale d' 1 USD (un Dollar Américain) chacune, et les 28.046 (vingt-huit mille quarante-six) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale d' 1USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire. L'Associé Unique déclare avoir été informés au préalable de l'ordre du jour de l'Assemblée et déclare avoir renoncé à toutes les exigences et formalités de convocation;

III.- L'Assemblée est donc valablement constituée et peut valablement délibérée et décidé selon l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour

1. Décision de créer des Classes A et B de gérants lorsque la Société est administrée par plus d'un (1) gérant;
2. Décision de modifier les Articles 7, 8, 10 et 11.2. (i) des statuts de la Société (ci-après les «Statuts») afin de refléter la création de Classe A et B de gérants, ces modifications sont reprises intégralement dans la décision y afférente de cette Assemblée les approuvant,
3. Décision de nommer les gérants suivants, avec effet immédiat et pour une période illimitée:

Gérants de Classe A:

- Monsieur Rando BRUNS, né à WESTERSTEDE (Allemagne), le 15 mai 1967, demeurant professionnellement au 250 Str. Frankfurter, D-64293 DARMSTADT, et

- Monsieur Tim HASHAGEN, né à BRÈME (Allemagne), le 20 août 1981, demeurant professionnellement au 177, Skyway Offices, Block A, Office 5 Marina Street, PIETA PTA 9042, Malte.

Gérant de Classe B:

- Monsieur Christoph KOSSMANN, né à HOMBURG (Allemagne), le 21 juin 1957, résidant au 42, chemin des Vignes, L-5576 REMICH.

4. Décision de fixer le nombre de membres du Conseil de Gérance de la Société à quatre (4) et dès lors de nommer comme gérant de Classe B, Mademoiselle Carola Catherine Alexandra KNECHT, née à HOMBURG (Allemagne), le 20 juillet 1983, demeurant professionnellement au 32-36, Boulevard d'Avranches L-1160 LUXEMBOURG; et

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé Unique, les décisions suivantes ont été prises:

Première décision:

L'Associé Unique décide de créer des Classes A et B de gérants lorsque la Société est administrée par plus d'un (1) gérant.

Deuxième décision

Comme conséquence de la Première Décision, afin de refléter la création de Classe A et B de gérants, l'Associé Unique décide de modifier les Articles 7, 8, 10 et 11.2. (i) des Statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

« Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associé(s) ou non, salarié(s) ou gratuit(s), et nommés par une résolution des associés prise à la majorité simple, qui fixe ses/leurs pouvoirs et la durée de son/leur mandat, qui peut/peuvent être réélu(s). Si aucune durée du mandat n'est spécifiée, le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une période indéterminée.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans cause légitime et/ou sans indemnité) par une décision des associés. Le Gérant démissionnaire exercera ses fonctions conformément aux présent Statuts jusqu'au jour de son remplacement par décision des associés.»

« Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de qualifier les gérants nommés en tant que gérant(s) de classe A (les «gérants de Classe A») et gérant(s) de classe B (les «gérants de Classe B»).

8.1. Le Président

Le Conseil élit un président (le «Président»), lequel sera un gérant de Classe B, si les gérants sont nommés en tant que gérants de Classe A et gérants de Classe B.

8.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes des présents Statuts aient été respectés.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

8.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant indépendamment de sa Classe (A ou B), si les gérants sont nommés en tant que gérants de Classe A et gérants de Classe B, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est réputé être au siège social de la Société.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Le Conseil est présidé par son Président. Si le Président n'est pas présent à une réunion, il/elle pourra être temporairement remplacé(e) par un autre gérant de Classe B élu à cette fin, si les gérants sont nommés en tant que gérants de Classe A et gérants de Classe B.

(v) Un gérant peut donner une procuration par écrit à un autre gérant afin de le représenter lors d'une réunion du Conseil et chaque gérant peut uniquement représenter un autre gérant à une réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du Conseil, comprenant au moins un gérant de Classe A et deux gérants de Classe B si les gérants sont nommés en tant que gérants de Classe A et gérants de Classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité simple des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, comprenant au moins deux votes de gérants de Classe B, si les gérants sont nommés en tant que gérants de Classe A et gérants de Classe B.

(vii) En cas d'égalité de voix entre les gérants de Classe A et de Classe B, le Président aura une voix prépondérante.

(viii) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(ix) Une/des décision(s) prise(s) par écrit, approuvée(s) et signée(s) par tous les gérants produira(ont) les mêmes effets que des résolutions prises à une réunion du Conseil. Dans ces cas, le/les résolution(s) sera(ont) expressément prise(s) dans un ou plusieurs documents, formulé(s) soi(en)t par écrit ou par voie circulaire, et transmise(s) par courrier ordinaire, électronique ou télécopie ou tout autre moyen de communication électronique.

8.4. Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants, dont l'un doit être un gérant de Classe B, si les gérants sont nommés en tant que gérants de Classe A et gérants de Classe B ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux Articles 8.2. (ii) et (iii) et 8.4 (iii) des Statuts.

(ii) Nonobstant les dispositions de l'article 8.3 (i) des Statuts, pour les transactions jusqu'à concurrence de dix mille Euros (10.000 EUR), la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique de tout gérant de Classe B, si les gérants sont nommés en tant que gérants de Classe A et gérants de Classe B.

(iii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

(iv) Dans les rapports avec les administrations luxembourgeoises, les autorités fiscales luxembourgeoises et/ou avec le Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg, la Société sera engagée uniquement par la signature unique de tout gérant de Classe B, si les gérants sont nommés en tant que gérants de Classe A et gérants de Classe B.»

« **Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants, à raison de leur mandat, ne peuvent être tenus personnellement responsables des engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Simple mandataire, chaque gérant n'est responsable que de l'exécution de son mandat.»

«11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant, indépendamment de sa Classe (A ou B) si les gérants sont nommés en tant que gérants de Classe A et gérants de Classe B, ou par toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil conformément aux Articles 8.2. (ii) et (iii) et 8.4 (iii) des Statuts, ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.»

Troisième décision

Comme conséquence des Décisions ci-dessus, l'Associé Unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, les gérants actuels comme suit:

1. Gérants de Classe A:

- Monsieur Rando BRUNS, né à Westerstede (Allemagne), le 15 mai 1967, demeurant professionnellement au 250 Str. Frankfurter, D-64293 Darmstadt, et

- Monsieur Tim HASHAGEN, né à Brème (Allemagne), le 20 août 1981, demeurant professionnellement au 177, Skyway Offices, Block A, Office 5 Marina Street, PIETA PTA 9042, Malte

2. Gérant de Classe B:

- Monsieur Christoph KOSSMANN, né à Hombourg (Allemagne), le 21 juin 1957, résidant au 42, chemin des Vignes, L-5576 Remich.

Quatrième décision

L'Associé Unique décide de fixer le nombre de membres du Conseil de Gérance de la Société à quatre (4), et dès lors de nommer comme nouveau gérant de Classe B, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, Mademoiselle Carola Catherine Alexandra KNECHT, née à Hombourg (Allemagne), le 20 juillet 1983, demeurant professionnellement au 32-36, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Comme conséquence du paragraphe précédent, l'Associé Unique constate que le Conseil de Gérance de la Société est désormais composé comme suit:

1. Gérants de Classe A:

- Rando BRUNS, et

- Tim HASHAGEN.

2. Gérants de Classe B:

- Christoph KOSSMANN; et

- Carola Catherine Alexandra KNECHT.

Frais

Le montant des frais, dépens, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte notarié, sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

La Partie Comparante accepte expressément d'être tenue responsable quant au paiement au notaire des frais, dépens, rémunérations ou charges mentionnées ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée à 10.20 heures (heure de Luxembourg).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois, année et heure qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du mandataire préqualifié de la Partie Comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même mandataire de la Partie Comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture faite au mandataire de la Partie Comparante et traduit dans la langue du mandataire de la Partie Comparante, ce dernier a signé avec nous, notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-P. François, R. Le Squeren, L. Mais, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 6 mai 2016. GAC/2016/3622. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 18 mai 2016.

Référence de publication: 2016111093/354.

(160083664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Société Anonyme Paul WURTH, Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 4.446.

Auszug der Niederschrift der Jahreshauptversammlung vom 10. Mai 2016

Aus der Niederschrift der Jahreshauptversammlung des Verwaltungsrates vom 10. Mai 2016 ergibt sich, dass folgende Beschlüsse einstimmig gefasst wurden:

„Die Hauptversammlung bestellt Herrn Michel WURTH, geboren am 17. April 1954 in Luxemburg, ansässig in L-5231 Sandweiler, 43, rue d'Itzig mit sofortiger Wirkung zum Verwaltungsrat der Gesellschaft für ein Mandat über fünf (5) Jahre, welches am Tag der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2021 abläuft.

In Anbetracht des Verwaltungsratsbeschlusses vom 21. März 2016 wird Herr Michel WURTH auch weiterhin den Vorsitz dieses Rates wahrnehmen“.

und:

„BDO Audit, eine in Luxemburg beim Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B147570 eingetragene Aktiengesellschaft ansässig in 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg wird mit der Prüfung des (i) Einzeljahresabschlusses der Gesellschaft zum 31.12.2016 sowie des (ii) freiwillig erstellten Konzernjahresabschlusses der Gesellschaft zum 31.12.2016, beauftragt. Obiger Auftrag endet am Tag der Hauptversammlung welche über den Jahresabschluss 2016 zu beschließen hat.“

Beglaubigte Abschrift

Michel Wurth

Vorsitzender des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2016111246/24.

(160084035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Mercurio Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 197.731.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111094/9.

(160083836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Metal and Steel Private Equity Investment S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.482.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 07 avril 2016 que:

- La démission de Monsieur Kristian Khachatourian, administrateur de la Société, avec effet immédiat, a été acceptée.
- La personne suivante a été nommée administrateur de la Société, avec effet au 07 avril 2016 et ce jusqu'au 31 janvier 2019:

* Monsieur Faisal Muslim Khan Khan, née le 14 juillet 1979 à Ras Al Khaimah, Emirat Arabes Unis, résidant au Al Nakheel Villa 01, Old Etisalat Road, Ras Al Khaimah, Emirat Arabes Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2016.

Référence de publication: 2016111095/16.

(160084131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

MRE-2BE, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 178.521.

Procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 10 mai 2016

Sont présents ou représentés:

Milfix SARL, représenté par son Gérant, Monsieur Wim VAN LOMMEL

Monsieur Bart VANDERSCHRICK, Gérant

Monsieur Frank BAMELIS, Gérant, Président

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Frank BAMELIS.

Monsieur le Président constate que le quorum de présence est atteint, de sorte que la réunion peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant et préalablement connu de tous les membres du conseil de gérance qui se reconnaissent tous valablement convoqués:

Ordre du jour:

1. Transfert de siège social,
2. Divers.

Après avoir délibéré, le conseil de gérance prend, chacune à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1. Suivant l'article 5 des statuts de la société qui précise que le siège de la société peut être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants, le conseil décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société actuellement sis au 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et qui sera désormais au:

- 28, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.30 heures.

Milfix SARL / Bart VANDERSCHRICK / Frank BAMELIS

Représentée par Wim Van Lommel / - / -

- / Gérant / Gérant, Président

Référence de publication: 2016111858/29.

(160085101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Miller Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 41.176,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 198.172.

Extrait rectificatif suite à l'extrait déposé au registre de commerce et des sociétés en date du 18 avril 2016 sous le numéro L160063354

Il résulte des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 7 avril 2016 que Donald HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey,

immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 189.020, a émis 6.176 parts sociales de la Société à Platin 1313 GmbH, une société de droit allemand, avec siège social à Grosse Bockenheimer Str. 52, D-60313 Frankfurt am Main (Allemagne), immatriculée auprès du local court of Frankfurt am Main sous le numéro HRB 104790.

Il résulte d'un acte de cession sous seing privé signé en date du 7 avril 2016 que Donald HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 189.020, a cédé 35.000 parts sociales de la Société à vitB AG, une société de droit suisse, avec siège social à Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug (Suisse), immatriculée auprès du registre de commerce du canton Zug sous le numéro CHE-115.022.991.

Partant, les 41.176 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont réparties comme suit:

| | |
|------------------------|--------|
| Platin 1313 GmbH | 6.176 |
| vitB AG | 35.000 |
| Total | 41.176 |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111098/25.

(160083323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Blue Bird Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 92.174.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2016

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2016, que:

1. L'assemblée décide d'acter la démission de Monsieur Jérémy Lequeux de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 15 octobre 2015.

2. L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Madame Valérie Poss, employée privée, née le 02 août 1965 à Algrange (France), demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, en qualité d'administrateur de la Société, avec effet au 15 octobre 2015 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2018.

3. L'assemblée décide d'acter la démission de Monsieur Alexandre Taskiran de ses mandats d'administrateur et administrateur-délégué de la Société avec effet au 23 décembre 2015.

4. L'assemblée décide de nommer avec effet au 23 décembre 2015, Alexandra Dallüge, employée privée, née le 21 juin 1989 à Siegburg (Allemagne), demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur et d'administrateurs délégué, avec effet au 23 décembre 2015 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2018.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 mai 2016

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 10 mai 2016, que:

Suite à l'accord préalable de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date de ce jour, les membres du Conseil d'administration, délibérant valablement, décident de nommer Mademoiselle Alexandra DALLÜGE, employée privée, née le 21 juin 1989 à Siegburg (Allemagne), demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur et d'administrateurs délégué, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2018, avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, suivant l'article 6 des statuts de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLUE BIRD IMMO S.A.

Référence de publication: 2016112309/29.

(160086104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Miskina Properties Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.400,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.588.

Les comptes annuels au 31 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111099/9.

(160084147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Monsanto Treasury Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.292.

Les statuts coordonnés au 06/05/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/05/2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016111100/12.

(160083445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Wellness International Business & Care S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 73.898.

Complète et rectifie l'acte d'assemblée générale extraordinaire déposé au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous la référence L160057771

L'an deux mille seize, le treize mai.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Maître Daniel SCHON, ayant son adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 5-11 avenue Gaston Diderich, agissant en sa qualité de mandataire des actionnaires de la société «WELLNESS INTERNATIONAL BUSINESS & CARE S.A.», ayant son siège social au 5-11, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 73.898, constituée sous la dénomination de MAC FAREN S.A. suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial C n°2000 du 14 avril 2000 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 mars 2016, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 mars 2016, Relation: EAC/2016/7614, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 7 avril 2016 sous la référence L- 160057771, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (l'«Acte Notarié»),

en vertu de procurations données sous seing privé, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des actionnaires et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter, à la demande unanime des actionnaires de la Société, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires, représentés comme dit ci-avant, après avoir constaté l'omission d'une résolution dans l'Acte Notarié du 25 mars 2016, décide de compléter l'ordre du jour dudit Acte Notarié dans les termes suivants, afin d'y inclure la modification de l'exercice social en cours de la Société:

«Ordre du jour

1. Changement de l'année sociale de la Société;
2. Approbation du transfert de l'administration centrale et du domicile de la Société en France, de la demande d'inscription au registre du commerce et des sociétés français et du changement de nationalité;
3. Approbation du transfert du siège de la Société du 5-11, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 42 avenue Montaigne 75008 Paris, France;
4. Approbation du changement de la dénomination sociale actuelle de la Société;
5. Acceptation de la démission des administrateurs actuels de la Société et du commissaire aux comptes actuel;
6. Transformation de la Société en société par actions simplifiée de droit français et adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme afin de se conformer aux lois françaises;
7. Nomination du nouveau représentant légal de la Société sous sa nouvelle forme sociale française;
8. Nomination des nouveaux commissaires aux comptes;
9. Dispositions transitoires;
10. Divers.»

Deuxième résolution

Les actionnaires, représentés comme dit ci-avant, prenant acte du rajout de la résolution à l'ordre du jour de l'Acte Notarié du 25 mars 2016, décide de l'ajout d'une première résolution rédigée ainsi qu'il suit:

«Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de clôture de l'exercice social de la Société en cours, du 31 décembre au 31 mars, de sorte que l'exercice social en cours qui a commencé le 1^{er} janvier 2016 se termine le 31 mars 2016. Le prochain exercice social commencera le 1^{er} avril 2016 pour se terminer le 31 mars 2017.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 22 aura désormais la teneur suivante:

Art. 22. (Premier alinéa). L'année sociale commence le premier avril de chaque année et finit le dernier jour du mois de mars de la même année.»

En conséquence de l'ajout de cette nouvelle résolution, les résolutions numérotées de un à huit sont renumérotées de deux à neuf.

Troisième résolution

Les actionnaires, représentés comme dit ci-avant, prenant acte du vote des deux résolutions précédentes, décide de modifier la huitième résolution de l'Acte Notarié du 25 mars 2016, devenue la neuvième résolution, ainsi qu'il suit:

«L'Assemblée déclare que l'adoption de la forme de société par actions simplifiée de droit français n'entraînera pas de modification de la date de clôture de l'exercice en cours qui demeure fixée au 31 mars 2017.

Les comptes de cet exercice seront établis, contrôlés et présentés conformément aux modalités prévues par les nouveaux statuts et les dispositions du Code de commerce français applicables aux sociétés par actions simplifiées.

L'Assemblée statuera sur ces comptes conformément aux règles édictées par les nouveaux statuts et les dispositions du Code de commerce français applicables aux sociétés par actions simplifiées de droit français.

Les bénéficiaires de l'exercice en cours seront affectés et répartis entre les associés suivant les dispositions statutaires de la Société sous sa nouvelle forme.

Un seul rapport de gestion sera présenté à l'Assemblée appelée à statuer sur lesdits comptes; il sera établi d'un commun accord entre les anciens et les nouveaux dirigeants.»

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, déclare que tous les autres résolutions dudit Acte Notarié restent inchangées et il prie le notaire de faire mention du présent acte complémentaire et rectificatif partout où besoin sera.

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, ainsi qu'à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Schon, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mai 2016. Relation: EAC/2016/11500. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédée SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 mai 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016113245/87.

(160085596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Morgan Stanley Grund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.444.

*Rectificatif des comptes annuels se terminant au 31 décembre 2014, enregistrés à Luxembourg - Sociétés, le 03/08/2015
référence L-150142348*

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/05/2016.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 201611101/16.

(160083596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Tyres Distribution International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.893.

—
EXTRAIT

Il en résulte des résolutions prises à l'unanimité par l'assemblée générale qui s'est tenue le 17 mai 2016 que:

Résolution

L'assemblée générale ordinaire a décidé:

1) De ne pas renouveler les mandats d'administrateur de:

Monsieur Jean-Marie D'Aout domicilié rue Saint Laurent 185 B-4000 Liège

Monsieur Reiner Zimmermann domicilié Kiricheneck 17 L-9991 Weiswampach

2) De renouveler les mandats d'administrateur de;

Monsieur Alexandre Martens domicilié Drève des Aulnes 16 B -4031 Angleur

Le mandat prendra fin à l'assemblée générale de 2019

Monsieur Eric Vandenhautte domicilié rue du Village, 19 C B-4161 Villers aux Tours

Le mandat prendra fin à l'assemblée générale de 2022

3) De conférer un mandat d'administrateur à:

Madame Davin Heike domiciliée Avenue du Beau Site 11 B - 4120 Neupré

Monsieur Lambert Julien domicilié Chemin du Vieux Charme 3 A B-4877 Olne

Le mandat prendra fin à l'assemblée générale de 2022

4) De renouveler le mandat d'administrateur délégué de:

Monsieur Alexandre Martens domicilié Drève des Aulnes 16 B -4031 Angleur

Le mandat prendra fin à l'assemblée générale de 2019

5) De renouveler le mandat du commissaire et réviseur de;

La SA Ernst & Young, Avenue John F Kennedy, 35 L- 1855 Luxembourg

Le mandat prendra fin à l'assemblée générale de 2021

6) De ne pas renouveler le mandat de directeur de la gestion journalière à:

Madame Geneviève D'Aout domicilié Chaussée Charlemagne 57 B-4890 Thimister

7) De conférer un mandat de directeur à la gestion journalière à:

Monsieur Lambert Julien domicilié Chemin du Vieux Charme 3 A B-4877 Olne

Le mandat prendra fin à l'assemblée générale de 2022

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 17 mai 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016115802/38.

(160089489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2016.
